

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de SERIGNAN

A.F.U.A. Les Jardins de Sérignan

REMEMBREMENT

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Reçu le 29 septembre 2017

Séquences 8 et 9

BUREAU DES POLITIQUES PUBLIQUES

Dossier d'enquête publique

Liste des pièces du dossier

- 1° **Une note explicative sur l'utilité de la procédure de remembrement;**
- 2° **Liste des pièces obligatoires;**
- 3° **Le plan (1a) (1 plan par séquence, soit 3 plans) et l'état parcellaire (1b) (1 état parcellaire par séquence, soit 3 états parcellaires)** avant remembrement désignant les immeubles, conformément à l'article 7 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié avec l'indication des charges, servitudes et autres droits réels grevant les parcelles et les bâtiments ;
- 4° **Une notice rappelant les dispositions des articles L. 322-6 et R. 322-9 ;**
- 5° **Une notice sur le mode d'évaluation des valeurs des parcelles avant remembrement ;**
- 6° **Un état des valeurs des parcelles avant remembrement et des quotes-parts de ces valeurs en cas de copropriété ;**
- 7° **Un état des constructions à démolir ;**
- 8° **Le plan (6a) (1 plan par séquence, soit 3 plans) et l'état parcellaires (6b) (1 état parcellaire par séquence, soit 3 états parcellaires)** après remembrement désignant les immeubles conformément à l'article 7 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié avec l'indication des charges, servitudes et autres droits réels à maintenir, reporter ou instituer ;
- 9° **Une notice sur le mode d'évaluation des valeurs des parcelles après remembrement ;**
- 10° **Un état des valeurs des parcelles après remembrement** ou des quotes-parts de ces valeurs en cas de copropriété ;
- 11° **Le tableau comparatif par propriétaires avant et après remembrement des valeurs respectives des parcelles** ou des quotes-parts de ces valeurs en cas de copropriété, avec l'indication des soultes ;
- 12° **Un état des terrains faisant l'objet avant remembrement d'une affectation à des usages publics** et un état des terrains à affecter après remembrement à ces mêmes usages ;
- 13° **Un état des dépenses faites ou à faire** comprenant, le cas échéant, le coût d'acquisition et de démolition des bâtiments ou ouvrages dont la destruction est indispensable au remembrement et les propositions d'indemnisation en ce qui concerne les droits réels et personnels éteints en application de l'article L. 322-6.
- 14° **Les prescriptions propre à l'opération,** en complément de la réglementation d'urbanisme applicable.

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de SERIGNAN

A.F.U.A. Les Jardins de Sérignan

REMEMBREMENT

Séquences 8 et 9

Dossier d'enquête publique

Le 07/09/2017

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de SERIGNAN

A.F.U.A. Les Jardins de Sérignan

REMEMBREMENT

Séquences 8 et 9

Dossier d'enquête publique

Note explicative sur l'utilité de la procédure de remembrement

Le remembrement, réalisé par l'AFUA Les Jardins de Sérignan, fait parti des procédures d'aménagement offertes par le Code de l'Urbanisme,

Le principe du remembrement est utilisé lorsque les facteurs particuliers, tenant à la configuration des lieux et à la volonté des propriétaires, existent dans le souhait de procéder à l'aménagement.

Une A.F.U.A. est le point de concours et de rencontre de l'intérêt général (urbanisation maîtrisée permettant le développement harmonieux de la commune), de l'intérêt commun des propriétaires fonciers (réalisation collective de travaux au profit de tous) et de l'intérêt particulier (valorisation des parcelles).

Il est important de noter qu'une A.F.U. autorisée est une association syndicale de propriétaires immobiliers, dont la création est autorisée par le Préfet en vue de remembrer ou grouper des parcelles ou restaurer des immeubles. Etant ici précisé que sur le plan juridique, une A.F.U. autorisée est un établissement public.

La notice explicative figurant dans les annexes décrit en détail l'aménagement de « la ZAC Les Jardins de Sérignan » (la délibération pour création est jointe dans les pièces annexes) mené par « l'AFUA Les Jardins de Sérignan ».

I - Un contexte propice : foncier difficile

Le remembrement permet de remédier aux problèmes fonciers résultant d'une distribution inadaptée du parcellaire ou d'un parcellaire complexe sur le périmètre d'une zone d'aménagement.

C'est essentiellement au morcellement ou à la mauvaise configuration des parcelles que le remembrement peut apporter une solution. En effet, chaque parcelle individuelle n'est pas forcément conformée comme il faut pour la construction d'une maison ou d'un quartier. Elle peut être trop petite, ou trop étroite, ou enclavée... Des échanges multiples de terrains sont alors envisageables, mais ils génèrent des actes et des frais d'enregistrement, très onéreux pour les propriétaires.

L'intérêt de l'aménagement réalisé par l'AFUA est d'être une procédure qui intègre la procédure de remembrement. Ce qui offre une certaine souplesse et permet d'effacer l'ancienne trame foncière pour en créer une nouvelle, cohérente et intelligente du point de vu urbanistique.

II – En lien direct avec l'aménagement de la commune et son P.L.U.

Le Plan Local d'Urbanisme est le document d'urbanisme qui permet à la collectivité territoriale de planifier et d'organiser son développement.

Cependant, vouloir le faire uniquement par la planification n'est pas suffisant. Devant des politiques d'actions foncières, comme l'acquisition massive qui a un coût élevée, le remembrement réalisé par l'AFUA Les Jardins de Sérignan est une alternative intéressante pour la collectivité. La commune peut ainsi accueillir une opération d'ensemble sur la zone qu'elle a préalablement définie sans en maîtriser préalablement le foncier grâce à l'implication et la concertation avec l'AFUA. La commune garde alors un contrôle sur le type d'opération que la zone est susceptible d'accueillir.

Même si celle-ci ne maîtrise pas le foncier, elle va pouvoir orienter l'aménagement futur selon des principes directeurs qui sont définis dans le PLU.

Dans le cadre spécifique de l'aménagement de « la ZAC Les Jardins de Sérignan » mené par « l'AFUA Les Jardins de Sérignan », sont imposés un C.C.C.T. et ses annexes (entre autre C.P.A.P. et un Cahier des limites des prestations techniques entre aménageur et constructeurs) qui figurent dans les pièces annexes.

III – Optimisation du gisement foncier dans le cadre du remembrement

Il n'y aurait aucun intérêt à procéder à un remembrement dans des secteurs inopportuns. Le remembrement réalisé par l'AFUA Les Jardins de Sérignan trouve son utilité car nous sommes dans un secteur où la configuration des parcelles ne permet pas une urbanisation de la zone dans l'état actuel ; ou en tout cas, ne permet pas une urbanisation avec les principes dévolus par la commune. Statistiquement, on constate que des secteurs AU, comme celui qui nous intéresse pour l'AFUA Les Jardins de Sérignan, sont souvent concernés par les remembrements: ces secteurs pourtant très recherchés n'ont pu sortir par des opérations professionnelles à cause de la trame foncière (lanière, morcellement, enclave, etc..).

Les zones AU : correspondant aux zones à urbaniser, avec des espaces plus vastes, principalement en extension, où l'enjeu est d'obtenir une opération d'ensemble structurée.

Traditionnellement, la procédure d'aménagement s'entend comme l'acquisition de foncier, sa transformation et son équipement afin de revendre des charges foncières destinées à la construction.

Cependant, dans des secteurs où les contextes économiques et fonciers sont tendus, l'utilisation d'alternatives, comme le remembrement, se révèlent plus performantes.

IV - La rationalisation, par voie de remembrement, d'un foncier morcelé, impropre à la réalisation d'un projet urbain cohérent

La rationalisation présente plusieurs avantages : dans le cadre de la lutte contre l'étalement urbain, cette rationalisation permet d'optimiser les zones à aménager et éviter ainsi la surconsommation foncière, et donc le « grignotage » par les constructions situées en périphérie d'agglomérations ou dans des zones rurales. Sans oublier l'intérêt économique qu'a la rationalisation en termes d'équipements, de services publics et de réseaux.

Lorsque l'on est confronté à un foncier morcelé, l'absence de remembrement rend pratiquement impossible la cohérence de projet, voire même la réalisation du projet dans son ensemble.

L'AFUA Les Jardins de Sérignan permet la mobilisation de ce foncier morcelé par le biais du remembrement.

La puissance de l'AFUA réside dans son remembrement. Il permet de faire abstraction de l'ancienne trame foncière complexe pour permettre de structurer intelligemment le nouveau parcellaire et ainsi de dégager des lots de propriété constructibles. Elle permet également une redistribution équitable du foncier entre tous les propriétaires en proportion de leur part initiale dans le projet.

IV – Modalités de réalisation des travaux de remembrement sur l'AFUA Les Jardins de Sérignan

A l'issue des acquisitions et des travaux d'aménagement des voies primaires, il résulte de fait, des îlots constitués de diverses propriétés foncières ; ces îlots correspondent à des séquences d'aménagement, qui sont au nombre de 12 sur l'ensemble de la zone.

Les parcelles des propriétaires sont nommées :

- avant remembrement, « parcelles d'apport » ou, dans les états, « parcelles abandonnées en vue du remembrement »
- après remembrement, « lots attribués »

Dans un premier temps, les architectes en charge de l'aménagement des ces séquences ont produit des projets cohérents, prenant en compte les exigences en matière d'urbanisme et les demandes des divers propriétaires des parcelles s'inscrivant dans les contours de séquences.

Dans un second temps, le bureau d'étude a pris en compte les contraintes techniques pour apporter les modifications de tracés pouvant s'imposer.

Pour finir, le Géomètre-Expert a pris en compte les parcelles cadastrales d'apport, pour finaliser le tracé des contours des lots attribués, avec prise en compte des ponctions de quotes-parts liées à la création de voies communes, propres à chaque séquence. Les droits et charges liés aux parcelles d'apport sont analysés en concertation avec le service des hypothèques et reportés sur les lots attribués.

Le remembrement est un des objets principaux des AFU, en général. Il en est de même pour l'AFUA LES JARDINS DE SERIGNAN, comme cela est stipulé dans ses statuts :

L'article 3 des statuts de l'AFUA dispose :

« L'association foncière urbaine autorisée « Les Jardins de Sérignan » à pour objet, dans les conditions prévues par les textes en vigueur ou ceux à intervenir :

Le remembrement partiel des parcelles indispensables à l'aménagement de toute zone en vue de son urbanisation et viabilisation ainsi que la réalisation des travaux d'équipement et d'aménagement nécessaire ;

La construction, l'entretien et la gestion d'ouvrages d'intérêts collectifs, tels que voiries, aire de stationnement et garage enterrés ou non, chauffage, espaces verts, plantés ou non, installation de jeux, de repos ou d'agrément ainsi que toutes les opérations de travaux, démolitions et constructions de tous ordres s'y rattachant directement ou indirectement ;

La vente des biens appartenant à l'AFUA et plus généralement toutes aliénations, emprunts, acquisitions, donations ou échanges, nécessaires à l'aménagement de la zone »

Cet article nous éclaire sur les buts et les moyens de l'AFUA ;

L'article 31 des statuts, lui, fixe le cadre législatif de la procédure de remembrement :

Extrait de l'article 31 – *« Le syndicat règle par ses délibérations les affaires de l'association foncière urbaine. Il est chargé notamment de :*

établir le projet de remembrement, à soumettre à une enquête publique par le Préfet, conformément à l'article L-322-6 du Code de l'Urbanisme dans l'intérêt commun, eu égard aux possibilités d'utilisation du sol à l'intérieur du périmètre de remembrement, et ce, conformément aux dispositions des articles R-322-7 et suivant dudit Code.»

V – Zones concernées par ce remembrement sur l'AFUA Les Jardins de Sérignan

- **Séquences 1 – 3 – 4 – 5 – 7 :**

Ces séquences ont déjà fait l'objet d'une enquête publique de remembrement

- **Séquence 8 :**

Cette séquence fait l'objet du remembrement sur l'intégralité des parcelles qui la composent.

- **Séquence 9 :**

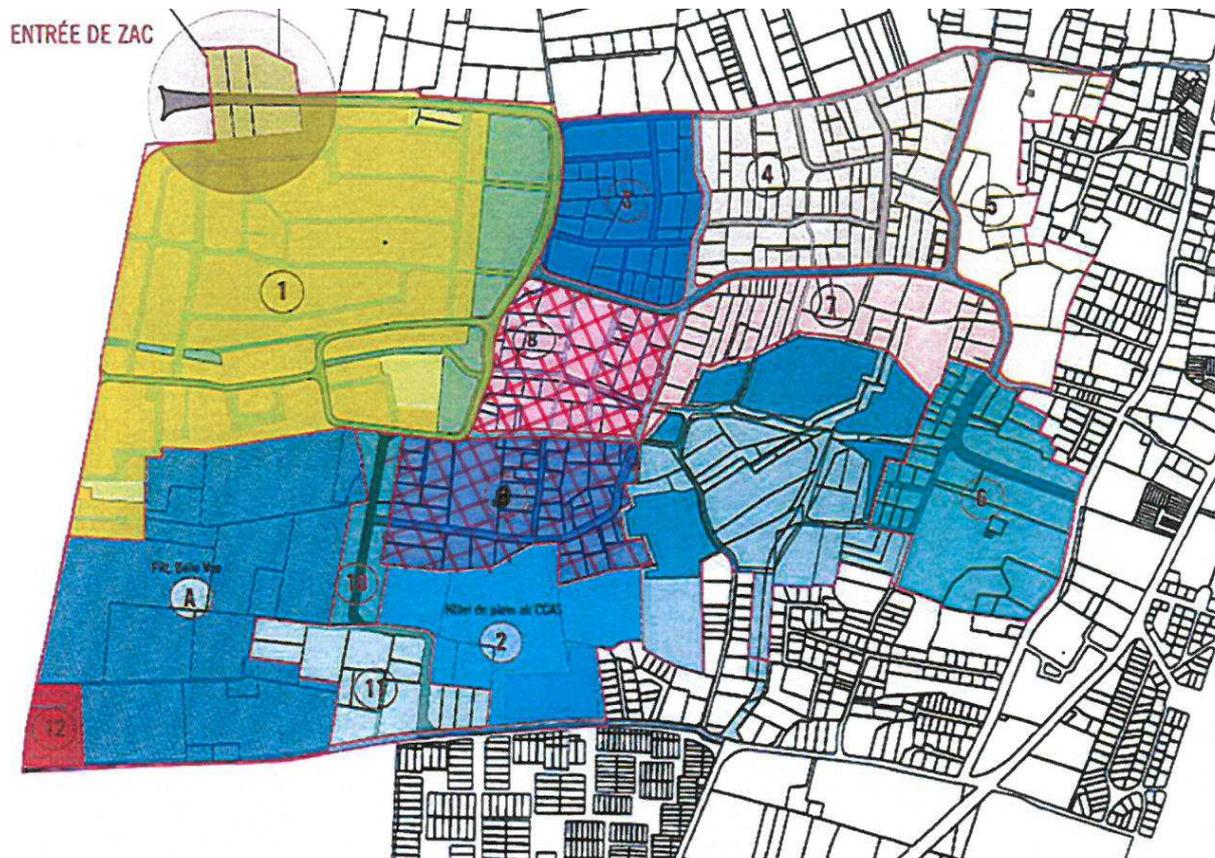
Cette séquence fait l'objet du remembrement sur l'intégralité des parcelles qui la composent.

- **Concernant la voie, aujourd'hui déplacée, qui devait être créée dans le cadre du projet initial (en 1990), qui séparait les séquences 8 et 9 :**

Cette voie n'existe plus après remembrement. Par conséquent la « frontière » entre les 2 séquences ne correspond plus à un contour parcellaire après remembrement. La distinction reste maintenue au niveau des pièces du présent dossier d'enquête publique, mais il faut noter que :

- certains lots attribués se retrouvent à cheval sur les 2 séquences
- certains lots sont transférés d'une séquence à l'autre.

Des mentions sont portées dans les pièces écrites pour les parcelles concernées ; les plans parcellaires sont établis pour permettre une compréhension de la situation, tant au niveau des parcelles d'apport que des lots attribués.



VI – Zones non concernées par ce remembrement sur l'AFUA Les Jardins de Sérignan :

Il n'est pas prévu la réalisation de remembrement sur les séquences 6, 10, 11 et 12, d'autres procédures, plus adaptées, étant en cours ou envisagées (échanges, permis d'aménager...).

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de SERIGNAN

A.F.U.A. Les Jardins de Sérignan

REMEMBREMENT

Séquences 8 et 9

Dossier d'enquête publique

Liste des pièces obligatoires

Conformément à l'Article R*322-10 du Code de l'Urbanisme

Modifié par [DÉCRET n°2014-1635 du 26 décembre 2014 - art. 4](#)

- 1° **Le plan (1a) (1 plan par séquence, soit 3 plans) et l'état parcellaires (1b) (1 état parcellaire par séquence, soit 3 états parcellaires)** avant remembrement désignant les immeubles, conformément à l'article 7 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié avec l'indication des charges, servitudes et autres droits réels grevant les parcelles et les bâtiments ;
- 2° **Une notice rappelant les dispositions des articles [L. 322-6](#) et [R. 322-9](#) ;**
- 3° **Une notice sur le mode d'évaluation des valeurs des parcelles avant remembrement ;**
- 4° **Un état des valeurs des parcelles avant remembrement et des quotes-parts de ces valeurs en cas de copropriété ;**
- 5° **Un état des constructions à démolir ;**
- 6° **Le plan (6a) (1 plan par séquence, soit 3 plans) et l'état parcellaires (6b) (1 état parcellaire par séquence, soit 3 états parcellaires)** après remembrement désignant les immeubles conformément à [l'article 7](#) du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié avec l'indication des charges, servitudes et autres droits réels à maintenir, reporter ou instituer ;
- 7° **Une notice sur le mode d'évaluation des valeurs des parcelles après remembrement ;**
- 8° **Un état des valeurs des parcelles après remembrement** ou des quotes-parts de ces valeurs en cas de copropriété ;
- 9° **Le tableau comparatif par propriétaires avant et après remembrement des valeurs respectives des parcelles** ou des quotes-parts de ces valeurs en cas de copropriété, avec l'indication des soultes ;
- 10° **Un état des terrains faisant l'objet avant remembrement d'une affectation à des usages publics** et un état des terrains à affecter après remembrement à ces mêmes usages ;
- 11° **Un état des dépenses faites ou à faire** comprenant, le cas échéant, le coût d'acquisition et de démolition des bâtiments ou ouvrages dont la destruction est indispensable au remembrement et les propositions d'indemnisation en ce qui concerne les droits réels et personnels éteints en application de l'article L. 322-6.
- 12° **Les prescriptions propre à l'opération,** en complément de la réglementation d'urbanisme applicable. Ces prescriptions deviennent caduques au terme de dix années à compter de l'arrêté mentionné à l'article R. 322-17 approuvant le plan de remembrement, si à cette date, le périmètre de l'association est couvert par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu.

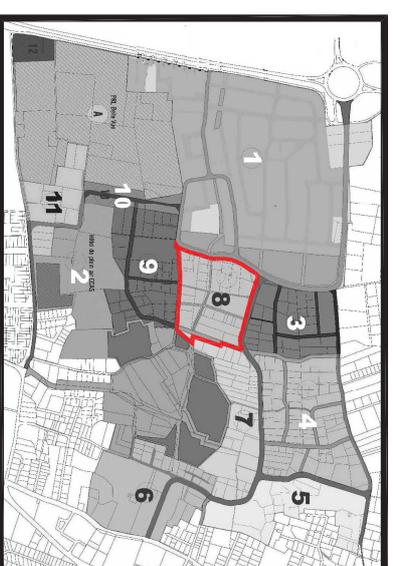
DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE : 1.a

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
Commune de SÉRIGNAN
Cadastré : Section BH

REMEMBREMENT

Séquence 8

A.F.U.A. LES JARDINS DE SÉRIGNAN



PLAN PARCELLAIRE
AVANT REMEMBREMENT

PARCELLES D'APPORT

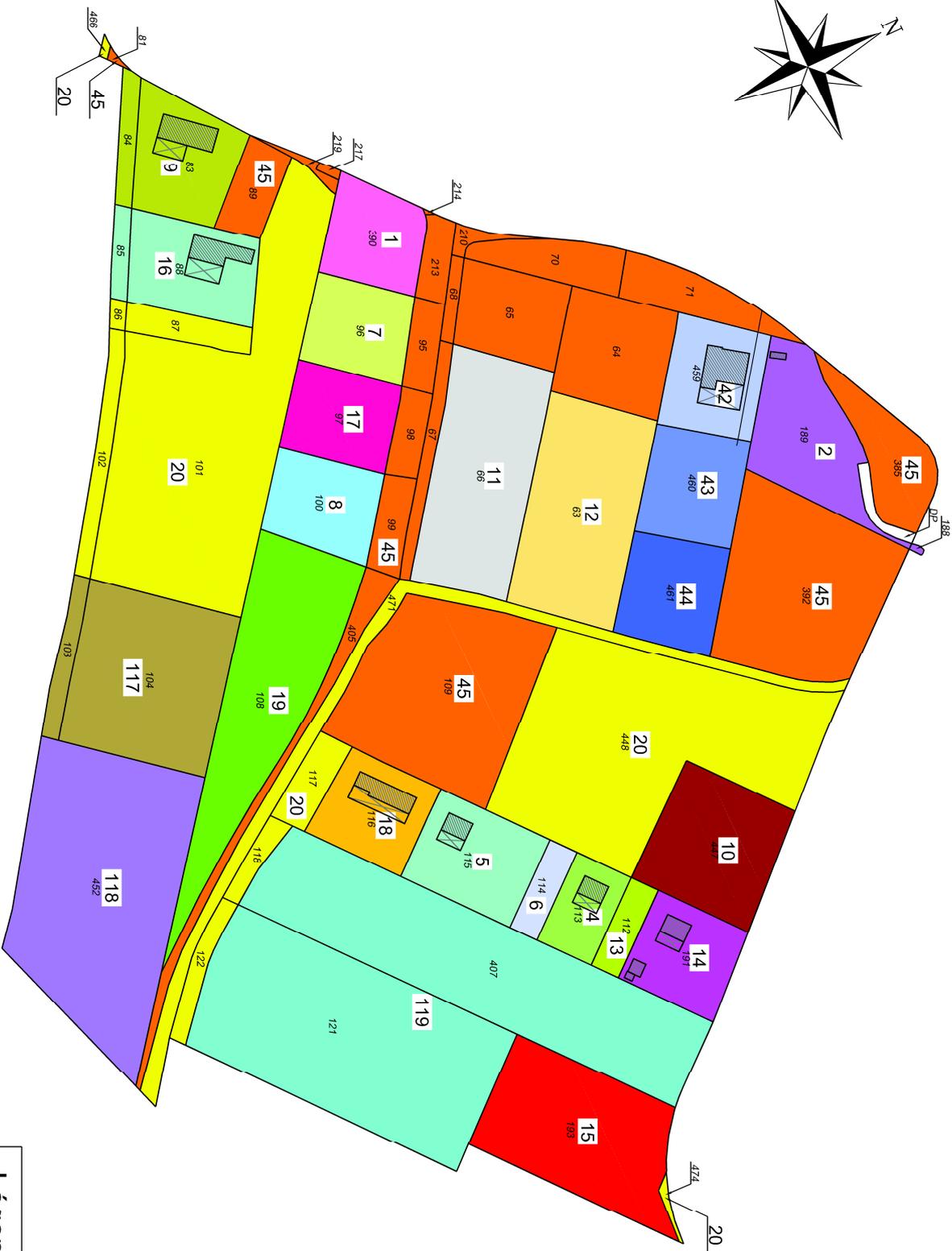
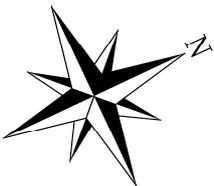
Echelle: 1/1000

Nota: Plan à reproduire en couleur, sous réserve d'autorisation.

Modif 4 : le
Modif 3 : le
Modif 2 : le
Modif 1 : le
11 septembre 2017

	S.E.L.A.R.L. LUSINCHI GÉOMÈTRES EXPERTS D.P.L.G. & ASSOCIÉS
7 Imp. Joseph BARRÈRE 34500 BEZIERS TEL. 04.67.20.14.36 FAX. 04.67.20.46.34 e-mail : gplushchi@wanadoo.fr	ECOPAC PHOROS Avenue Jean JAURES 34800 BEDARIEUX TEL. 04.67.95.01.12 FAX. 04.67.30.46.34

Section BH



Légende :
20 : N° d'ordre
23 : N° cadastral

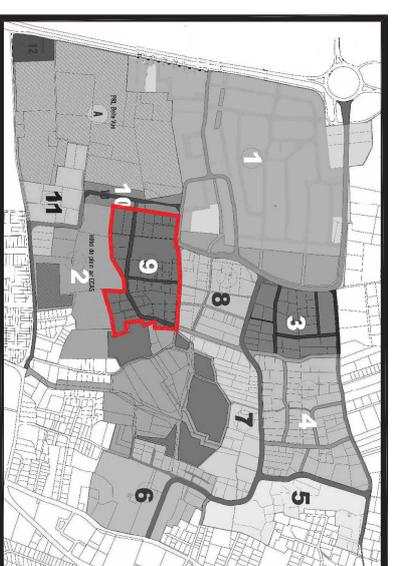
DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE : 1.a

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
Commune de SERIGNAN
Cadastré : Section BI

REMEMBREMENT

Séquence 9

A.F.U.A. LES JARDINS DE SÉRIGNAN



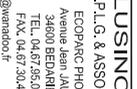
PLAN PARCELLAIRE
AVANT REMEMBREMENT

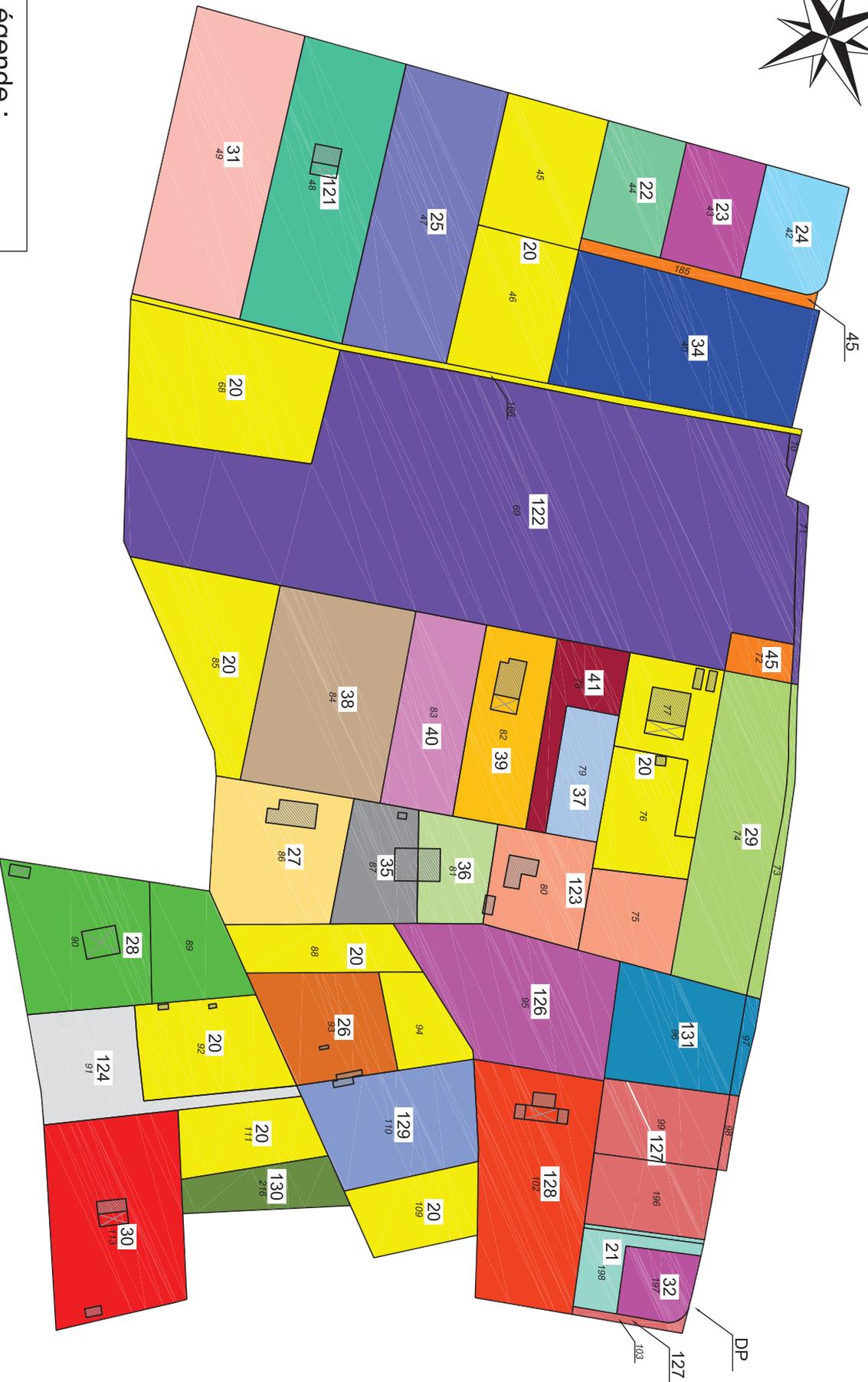
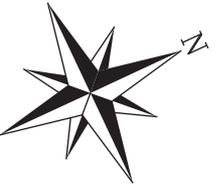
PARCELLES D'APPORT

Echelle: 1/1000

Nota: Plan à reproduire en couleur, sous réserve d'autorisation.

Modif 4 : : le
Modif 3 : : le
Modif 2 : : le
Modif 1 : : le
11 septembre 2017

	S.E.L.A.R.L. LUSINCHI GÉOMÈTRES EXPERTS D.P.L.G. & ASSOCIÉS		ECOPARC PHOROS
7 Imp. Joseph BARRÈRE	34500 BEZIERS	Avenue Jean JAURES	34800 BÉDARIEUX
TEL. 04.67.20.14.36	TEL. 04.67.35.01.12		
FAX. 04.67.20.45.34	FAX. 04.67.30.46.34		
e-mail : gplushchi@wanadoo.fr			



Légende :
20 : N° d'ordre
23 : N° cadastral

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de SERIGNAN

A.F.U.A. Les Jardins de Sérignan

REMEMBREMENT

Séquences 8 et 9

**Dossier d'enquête publique
Pièce N° 1b**

**Etat parcellaire avant remembrement, désignant les immeubles,
conformément à l'article 7 du décret n° 55-22 du 4 Janvier 1955 modifié
avec l'indication des charges, servitudes et autres droits réels grevant les
parcelles et les bâtiments**

Ci-après

27 états pour la séquence 8

32 états pour la séquence 9

Le 07/09/2017

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

AUSSENAC Laurent Pascal (Propriétaire) né le 19 Octobre 1972 à ALBI (81000)
 demeurant 14 Chemin de Mastigrand, REALMONT (81120)
 époux Kitty Marie Yvonne CARAYON

Le Président de l'AFUA
 Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
 5000
 Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	459	14.09.2017	5a 67ca			Séq.8								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BH:459: Réserve du droit de retour au profit de AUSSENAC né le 26/07/1935 et DUILHE née le 18/07/1943. INSCRIPTION A RENOUELER														
			TOTAUX	5a 67ca							TOTAUX			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

MARCO Robert André (Propriétaire) né le 5 Octobre 1950 à SERIGNAN (34)
demeurant 0009 RUE OLIVIER MESSIAEN, 34410 SERIGNAN

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2850

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	63	14.09.2017	12a 78ca			Séq.8							
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
*** BH:63: Promesse et ratification de cession partielle à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUELER													
TOTAUX			12a 78ca				TOTAUX						

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

MARCO Annie (Propriétaire) née le 18 Janvier 1953 à BEZIERS (34)
demeurant 0062 AV DE BEZIERS, 34410 SERIGNAN

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2860

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	66	14.09.2017	12a 78ca			Séq.8								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BH:66: Promesse et ratification de cession partielle à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUVELER														
TOTAUX			12a 78ca					TOTAUX						

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>FOLCH René (Propriétaire) né le 18 Mars 1936 à BEZIERS (34) demeurant APPT 12 ETAGE 1, 0002 PL DES PROVINCES, 34500 BEZIERS époux de Mme PEREZ</p> <p>PEREZ Elvira Encarnacion (Propriétaire) née le 25 Mars 1935 à GERGAL (Espagne) demeurant épouse de Mr FOLCH</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 2870</p> <p>Feuillet unique</p>
--	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	83	14.09.2017	6a 25ca			Séq.8								
BH	84	14.09.2017	1a 29ca			Séq.8								
TOTAUX			7a 54ca					TOTAUX						

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

ESPEILLAC Paulette Jeanne Aurélie (Propriétaire) née le 30 Décembre 1941 à DECAZEVILLE (12)
demeurant RES VALRAS-PLAGE (ES E RDC), 0018 RUE DU CHATEAU D EAU, 34350 VALRAS-PLAGE
Epouse de SEGURA Michel

SEGURA Michel Francois (Propriétaire) né le 21 Septembre 1941 à AIN EL ARBA (Algérie)
demeurant RES VALRAS-PLAGE (ES E RDC), 0018 RUE DU CHATEAU D EAU, 34350 VALRAS-PLAGE

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2880

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	85	14.09.2017	85ca			Séq.8								
BH	88	14.09.2017	6a 32ca			Séq.8								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BH:85: Promesse de vente au profit de l'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE AUTORISEE LES JARDINS DE SERIGNAN INSCRIPTION A RENOUVELER														
			TOTAUX	7a 17ca							TOTAUX			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

ALBANO Patrick Joseph (Propriétaire) né le 21 Juillet 1957 à BEZIERS (34)
demeurant 0080 RUE MICHEL MAS, 34490 LIGNAN-SUR-ORB

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2890

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	390	14.09.2017	4a 94ca			Séq.8								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BH:390: Promesse de vente à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUELER														
TOTAUX			4a 94ca					TOTAUX						

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

DEL VALLE Alain François (Propriétaire) né le 9 Décembre 1952 à CASABLANCA (MAROC)
demeurant 0007 RUE DE LA PINEDE, 34420 PORTIRAGNES

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2900

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	96	14.09.2017	5a 00ca			Séq.8								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BH:96: Promesse de vente à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUELER														
TOTAUX			5a 00ca					TOTAUX						

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

ALBANO Catherine Annie Clémence (Propriétaire) née le 28 Novembre 1959 à BEZIERS (34)
demeurant 0006BIMP DES MIMOSAS, 34420 CERS
Epouse de CAMBON Michel

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2910

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations		
BH	97	14.09.2017	5a 20ca			Séq.8									
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE															
*** BH:97: Promesse de vente à la Commune de SERIGNAN INSCRIPTION A															
RENOUVELER															
			TOTAUX	5a 20ca							TOTAUX				

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

DUPUY Thierry Pierre (Propriétaire) né le 29 Mai 1963 à BEZIERS (34) demeurant 0006 RUE EDITH PIAF, 34310 CAPESTANG MARI Véronique Pascale (Propriétaire) née le 17 Avril 1966 à BEZIERS (34) demeurant 0006 RUE EDITH PIAF, 34310 CAPESTANG Epouse de DUPUY Thierry	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 2920 Feuillet unique
--	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	100	14.09.2017	5a 28ca			Séq.8								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BH:100: Promesse de vente à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUELER														
			TOTAUX								TOTAUX			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

SEGUIER Sylvie Claudine Marie Sarah (Propriétaire) née le 20 Octobre 1963 à LABASTIDE-ROUAIROUX (81)
demeurant 0007 RUE DES MIMOSAS, 81150 MARSSAC-SUR-TARN
Epouse de MARTINEZ Erick

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2930

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	103	14.09.2017	1a 53ca			Séq.8							
BH	104	14.09.2017	13a 47ca			Séq.8							
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
*** BH:103: Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et hypothéquer par VERNEDE née le 20.11.1936. INSCRIPTION A RENOUVELER *** BH:104: Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et hypothéquer par VERNEDE née le 20.11.1936. INSCRIPTION A RENOUVELER													
TOTAUX			15a 00ca				TOTAUX						

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

VERNEDE Josette Anne Marie (Propriétaire) née le 20 Novembre 1936 à SERIGNAN (34)
demeurant UDAF HERAULT, 0160 RUE DES FRERES LUMIERE, 34000 MONTPELLIER

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2940

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	452	14.09.2017	23a 35ca			Séq.8							
			TOTAUX	23a 35ca									TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>JAY Martine Monique (Propriétaire - 1/2) née le 27 Octobre 1962 à SALLANCHES (74) demeurant 0004 RUE DE COUTY, 74150 SALES Epouse de DENCHE Michel</p> <p>JAY Véronique Marie Raymonde (Propriétaire - 1/2) née le 6 Novembre 1967 à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74) demeurant 0149 CHE DES JONCS, 38190 CHAMP-PRES-FROGES (LE)</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 2950</p> <p>Feuillet unique</p>
--	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT	LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT
---	---

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	108	14.09.2017	14a 97ca			Séq.8							
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
*** BH:108: Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et hypothéquer par JAY né le 21.11.1927 et JANIN née le 25.09.1937. INSCRIPTION A RENOUVELER													

TOTAUX	14a 97ca
--------	----------

TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

GACHES Nicolas Jérôme (Gestionnaire) né le 22 Février 1980 à AUXERRE ((89)) demeurant GACHES Thierry Louis (Gestionnaire) né le 9 Juillet 1968 à FRIBOURG EN BRISGAU (ALLEMAGNE) demeurant	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 2960 Feuillet unique
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	447	14.09.2017	8a 64ca			Séq.8								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BH:447: Servitude de passage au profit de G 364, publiée le 18/11/1976 volume 1260 n°7. A SUPPRIMER														
TOTAUX			8a 64ca											TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>CANO Françoise (Usufruitier) né le 10 Août 1945 à MAZAMET (81) demeurant 0012 RUE EDMOND ROSTAND, 81200 AUSSILLON Veuve de PORTELA Jean</p> <p>PORTELA Alain (Nu-proprétaire) né le 30 Octobre 1965 à MAZAMET (81) demeurant</p> <p>PORTELA Maryline (Nu-proprétaire) née le 23 Mai 1967 à MAZAMET (81) demeurant</p> <p>PORTELA CANO Milagros (Nu-proprétaire) né le 9 Octobre 1959 à TALAVERA DE LA REINA (Espagne) demeurant</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 2970</p> <p>Feuillet unique</p>
--	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	191	14.09.2017	5a 27ca			Séq.8								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BH:191 : Réserve d'usufruit, du droit de retour, interdiction d'aliéner et hypothéquer par CANO née le 10.08.1945. INSCRIPTION A RENOUELER														
			TOTAUX	5a 27ca							TOTAUX			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

CANO Françoise (Propriétaire) né le 10 Août 1945 à MAZAMET (81)
demeurant 0012 RUE EDMOND ROSTAND, 81200 AUSSILLON
Veuve de PORTELA Jean

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2980

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	112	14.09.2017	1a 55ca			Séq.8							
			TOTAUX	1a 55ca									TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

CANO Incarnation (Propriétaire) né le 13 Février 1949 à MAZAMET (81) demeurant 0019 RUE JEAN JAURES, 81200 AUSSILLON Epoux de MANI Rudolf	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 2990 Feuillet unique
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	113	14.09.2017	3a 11ca			Séq.8							
			TOTAUX	3a 11ca									TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3000

Feuillet unique

CANO René (Propriétaire) né le 28 Août 1934 à MAZAMET (81)
demeurant 0009 RUE CHARLES PEGUY, 81200 AUSSILLON
veuf de Mme BAYOL

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	114	14.09.2017	1a 55ca			Séq.8							
			TOTAUX	1a 55ca									TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>CANO Jean-Luc Joseph Marcel (Nu-propiétaire) né le 27 Octobre 1959 à MAZAMET (81) demeurant 0108 AV DE CASTRES, 81660 PAYRIN-AUGMONTEL</p> <p>CANO Nathalie Santiago Jeanne (Nu-propiétaire) née le 28 Août 1965 à MAZAMET (81) demeurant 0014 RUE DES ESPELITS, 81240 SAINT-AMANS-SOULT</p> <p>CANO René (Propriétaire) né le 28 Août 1934 à MAZAMET (81) demeurant 0009 RUE CHARLES PEGUY, 81200 AUSSILLON veuf de Mme BAYOL</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 3010</p> <p>Feuillet unique</p>
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	115	14.09.2017	6a 25ca			Séq.8							
			TOTAUX	6a 25ca					TOTAUX				

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3020

Feuillet unique

DELGADO Balbina (Propriétaire) né le 1 Novembre 1918 à MADRID (ESPAGNE)
demeurant RIEUCROS, 81200 MAZAMET
Epoux de GALLINAT Francisco

GALLINAT Francisco (Propriétaire) né le 6 Janvier 1919 à CALANDA (ESPAGNE)
demeurant PAR GARCES GERARD, LA ROCHE-SUD, 07150 VALLON PONT DARC

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	116	14.09.2017	5a 30ca			Séq.8							
			TOTAUX	5a 30ca									TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

CASTILLO Jacqueline Josette (Propriétaire) née le 2 Juillet 1937 à PERREGAUX (ALGERIE)
demeurant 0019 AV GENERAL EISENHOWER, 69005 LYON
Epouse de SEGURA Antoine

SEGURA Antoine (Propriétaire) né le 12 Octobre 1935 à PARMENTIER (ALGERIE)
demeurant 0019 AV GENERAL EISENHOWER, 69005 LYON

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3030

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	193	14.09.2017	12a 50ca			Séq.8							
			TOTAUX	12a 50ca									TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3040

Feuillet unique

LOSARDO Michel Jean (Propriétaire) né le 27 Novembre 1938 à BEZIERS (34)
demeurant 0055 RUE DE LA RENARDIERE, 34500 BEZIERS

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	121	14.09.2017	24a 75ca			Séq.8							
BH	407	14.09.2017	23a 92ca			Séq.8							
TOTAUX			48a 67ca										
										TOTAUX			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3380

SAS LES JARDINS DE SERIGNAN (Gestionnaire) née le 14 Septembre 2017
demeurant 180 Rue de la Giniesse, 34500 BEZIERS

Feuillet 1/2

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	64	14.09.2017	6a 48ca			Séq.8							
BH	65	14.09.2017	5a 09ca			Séq.8							
BH	67	14.09.2017	1a 66ca			Séq.8							
BH	68	14.09.2017	60ca			Séq.8							
BH	70	14.09.2017	3a 08ca			Séq.8							
BH	71	14.09.2017	3a 35ca			Séq.8							
BH	81	14.09.2017	4ca			Séq.8							
BH	89	14.09.2017	2a 36ca			Séq.8							
BH	95	14.09.2017	1a 56ca			Séq.8							
BH	98	14.09.2017	1a 52ca			Séq.8							
BH	99	14.09.2017	1a 74ca			Séq.8							
BH	109	14.09.2017	16a 28ca			Séq.8							
BH	210	14.09.2017	49ca			Séq.8							
BH	213	14.09.2017	1a 33ca			Séq.8							
BH	214	14.09.2017	2ca			Séq.8							
BH	217	14.09.2017	11ca			Séq.8							
BH	219	14.09.2017	32ca			Séq.8							
BH	385	14.09.2017	4a 52ca			Séq.8							
BH	392	14.09.2017	14a 67ca			Séq.8							
BH	405	14.09.2017	3a 32ca			Séq.8							
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

SAS LES JARDINS DE SERIGNAN (Gestionnaire) née le 14 Septembre 2017 demeurant 180 Rue de la Giniesse, 34500 BEZIERS	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 3380 Feuillet 2/2
--	---	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT	LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT
---	---

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
						*** BH:64: Promesse et ratification de cession partielle à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUELER *** BH:67: Promesse et ratification de cession partielle à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUELER *** BH:71: Servitude de passage au profit de G 260-660. A SUPPRIMER *** BH:95: Promesse de vente à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUELER *** BH:98: Promesse de vente à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUELER *** BH:99: Promesse de vente à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUELER *** BH:109: Servitude de passage au profit de G 364. A SUPPRIMER *** BH:385: Dépôt de pièces de ZAC sur BH 220 (BH 385 est issu du BH 220). INSCRIPTION A RENOUELER Dépôt de pièces du lotissement "Les Terres Marines". INSCRIPTION A RENOUELER *** BH:213: Promesse de vente à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUELER							
TOTAUX			68a 54ca				TOTAUX						

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>AUSSENAC Jacques Jean Robert (Nu-proprétaire) né le 28 Août 1961 à REALMONT (81) demeurant CASTELNAU, 81360 MONTREDON-LABESSONNIE</p> <p>AUSSENAC Michel Guy Jose (Nu-proprétaire) né le 22 Septembre 1958 à REALMONT (81) demeurant 0032 RUE DU PLAT, 69002 LYON</p> <p>SAINT-POL Cécile Marie Jose (Usufruitier) née le 12 Novembre 1937 à REALMONT (81) demeurant 0033 RTE DE VILLEFRANCHE, 81120 REALMONT Epouse de AUSSENAC Robert Francois</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 2830</p> <p>Feuillet unique</p>
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT	LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT
---	---

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	188	14.09.2017	5ca			Séq.8							
BH	189	14.09.2017	7a 49ca			Séq.8							
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>*** BH:189: Servitude de passage et de puisage au profit de G 1723. A SUPPRIMER</p> <p>*** BH:188: Servitude de passage et de puisage au profit de G 1723. A SUPPRIMER</p> </div>													

TOTAUX	7a 54ca
--------	---------

TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
20

Feuillet unique

ASSOCIATION FONCIERE URBAINE AUTORISEE LES JARDINS DE SERIGNAN (Gestionnaire) née le 14 Septembre 2017
demeurant 48, 0000 CHE DE LA GALINIE, 34410 SERIGNAN

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	86	14.09.2017	26ca			Séq.8								
BH	87	14.09.2017	1a 94ca			Séq.8								
BH	101	14.09.2017	28a 14ca			Séq.8								
BH	102	14.09.2017	2a 17ca			Séq.8								
BH	117	14.09.2017	1a 92ca			Séq.8								
BH	118	14.09.2017	98ca			Séq.8								
BH	122	14.09.2017	1a 50ca			Séq.8								
BH	448	14.09.2017	25a 92ca			Séq.8								
BH	466	14.09.2017	6ca			Séq.8								
BH	471	14.09.2017	6a 68ca			Séq.8								
BH	474	14.09.2017	20ca			Séq.8								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>*** BH:448: Servitude de passage au profit de la G 364, publiée le 18/11/1976 volume 1260 n°7. A SUPPRIMER Privilège de vendeur du 23/09/2016 et du 21/03/2017 volume 2016V n° 2527. INSCRIPTION A RENOUELER</p> </div>														
TOTAUX			69a 77ca					TOTAUX						

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

AUSSENAC Catherine Isabelle (Propriétaire) née le 4 Juillet 1966 à ALBI (81000) demeurant 16, Chemin du Mastigrand, REALMONT (81120) épouse	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 5010 Feuillet unique
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	460	14.09.2017	5a 68ca			Séq.8								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BH:460: Réserve du droit de retour au profit de AUSSENAC né le 26/07/1935 et DUILHE née le 18/07/1943. INSCRIPTION A RENOUELER														
			TOTAUX								TOTAUX			
			5a 68ca											

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
5020

Feuillet unique

AUSSENAC Véronique Florence (Propriétaire) née le 5 Novembre 1964 à BEAUMONT DE LOMAGNE (82500)
demeurant 12 Chemin de Mastigrand, REALMONT (81120)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	461	14.09.2017	5a 68ca			Séq.8							
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
*** BH:461 : Réserve du droit de retour au profit de AUSSENAC né le 26/07/1935 et DUILHE née le 18/07/1943. INSCRIPTION A RENOUELER													

TOTAUX 5a 68ca

TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

CARREAU Marie Hélène Françoise (Nu-proprétaire) née le 22 Mars 1960 à BEZIERS (34)
demeurant 0003 RUE DE LOSERAIE, 11100 NARBONNE
Epouse de KLOECKNER Noël

CARREAU Robert Jules Rene (Usufruitier) né le 9 Avril 1934 à CESSENON SUR ORB (34)
demeurant 0010 RUE DE LA LOUTRE, 11100 NARBONNE

SABATIER Simone Françoise Raymonde (Usufruitier - SABATIER : usufruitière éventuelle.) née le 28 Décembre 1936 à QUARANTE (34)
demeurant 0010 RUE DE LA LOUTRE, 11100 NARBONNE
Epouse de CARREAU Robert

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3050

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	40	14.09.2017	18a 80ca			Séq.9								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BI:40: Réserve du droit de retour au profit de CARREAU né le 09.04.1934. Interdiction de vendre aliéner hypothéquer. INSCRIPTION A RENOUELER														
			TOTAUX	18a 80ca							TOTAUX			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>CARREAU Martine Jose Marie (Nu-proprétaire) née le 31 Octobre 1956 à BEZIERS (34) demeurant RES PLEIN SUD 2 BAT B APT 3, 0033 RUE LOUIS VALLIERE, 34300 AGDE</p> <p>CARREAU Sylvie Simone Eliane (Nu-proprétaire) née le 13 Octobre 1958 à BEZIERS (34) demeurant 0004 RUE DES COTES, 39380 MONTBARREY Epouse de BORNECK Marc</p> <p>PIGNEDE Yolande Geneviève Yvonne (Usufruitier) née le 7 Juin 1933 à BEZIERS (34) demeurant LES LAURIERS, 0008 RUE MARIE DURAND, 34500 BEZIERS Epouse de CARREAU</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 3060</p> <p>Feuillet unique</p>
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	42	14.09.2017	5a 80ca			Séq.9								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BI:42: Droit de retour conventionnel au profit de CARREAU né le 17.09.1906 et MARME née le 25.11.1910. INSCRIPTION A RENOUVELER														
			TOTAUX	5a 80ca							TOTAUX			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

CARREAU Martine Jose Marie (Propriétaire) née le 31 Octobre 1956 à BEZIERS (34) demeurant RES PLEIN SUD 2 BAT B APT 3, 0033 RUE LOUIS VALLIERE, 34300 AGDE	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 3070 Feuillet unique
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT	LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT
---	---

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	43	14.09.2017	5a 79ca		Séq.9	OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE *** BI:43: Droit de retour conventionnel au profit de CARREAU né le 17.09.1906 et MARME née le 25.11.1910. INSCRIPTION A RENOUELER							

TOTAUX	5a 79ca
--------	---------

TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

CARREAU Sylvie Simone Eliane (Propriétaire) née le 13 Octobre 1958 à BEZIERS (34) demeurant 0004 RUE DES COTES, 39380 MONTBARREY Epouse de BORNECK Marc	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 3080 Feuillet unique
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	44	14.09.2017	5a 76ca			Séq.9								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BI:44: Droit de retour conventionnel au profit de CARREAU né le 17.09.1906 et MARME née le 25.11.1910. INSCRIPTION A RENOUELER														
			TOTAUX	5a 76ca							TOTAUX			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

CHAPONNEAU Marc Jean (Propriétaire) né le 21 Août 1956 à LANGERON (58)
demeurant GRAND RUE, 0000 GR GRANDE RUE, 69770 VILLECHENEVE

DENIS Josiane Marie Blanche (Propriétaire) née le 24 Juin 1952 à AULNAY-SOUS-BOIS (78)
demeurant GRAND RUE, 0000 GR GRANDE RUE, 69770 VILLECHENEVE
Epouse de CHAPONNEAU Marc

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3090

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	47	14.09.2017	17a 82ca			Séq.9							
			TOTAUX	17a 82ca									TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

SC LA GALINE (Propriétaire) née le 14 Septembre 2017
demeurant CHEZ M BONGIOVANNI JEAN, 0020 RUE JOSEPH SALVAT, 34500 BEZIERS

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3100

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	48	14.09.2017	18a 40ca			Séq.9							
			TOTAUX	18a 40ca									TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PASTEAU Robert Remy Marcel (Propriétaire) né le 23 Août 1948 à SAINT GERMAIN D ARCE (72) demeurant 0004 RUE DE LA LIBERTE, 93130 NOISY LE SEC PINEAU Michele Nicole (Propriétaire) née le 7 Octobre 1948 à NOGENT SUR LOIR (72) demeurant 0004 RUE DE LA LIBERTE, 93130 NOISY LE SEC Epouse de PASTEAU Robert	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 3110 Feuillet unique
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	49	14.09.2017	19a 10ca			Séq.9							
			TOTAUX	19a 10ca									TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>COMBES Nadine Marie Françoise (Gestionnaire - Bail rural à long terme) née le 2 Décembre 1950 à BEZIERS (34) demeurant épouse ROBERT Pierre</p> <p>ROBERT Henri Raphaël Joseph (Propriétaire) né le 24 Octobre 1909 à COLOMBIERS (34) demeurant 0005 RUE DES JARDINS, 34440 COLOMBIERS</p> <p>ROBERT Pierre Georges (Gestionnaire - Bail rural à long terme) né le 19 Novembre 1947 à COLOMBIERS (34) demeurant</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 3120</p> <p>Feuillet unique</p>
--	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	69	14.09.2017	81a 89ca			Séq.9								
BI	70	14.09.2017	19ca			Séq.9								
BI	71	14.09.2017	91ca			Séq.9								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
<p>*** BI:69: Bail rural à long terme au profit de Mr ROBERT né le 19.11.1947 et son épouse COMBES née le 02.12.1950 pour une durée de 22 ans à compter du 01.11.1990. INSCRIPTION A RENOUVELER</p> <p>*** BI:70: Bail rural à long terme au profit de Mr ROBERT né le 19.11.1947 et son épouse COMBES née le 02.12.1950 pour une durée de 22 ans à compter du 01.11.1990. INSCRIPTION A RENOUVELER</p> <p>*** BI:71: Bail rural à long terme au profit de Mr ROBERT né le 19.11.1947 et son épouse COMBES née le 02.12.1950 pour une durée de 22 ans à compter du 01.11.1990. INSCRIPTION A RENOUVELER</p>														
			TOTAUX	82a 99ca								TOTAUX		

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

SAS LES JARDINS DE SERIGNAN (Gestionnaire) née le 14 Septembre 2017 demeurant 180 Rue de la Giniesse, 34500 BEZIERS	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 3380 Feuillet unique
--	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	72	14.09.2017	1a 51ca			Séq.9							
BI	185	14.09.2017	1a 79ca			Séq.9							
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE *** BI:185: Droit de retour conventionnel au profit de CARREAU né le 17.09.1906 et MARME née le 25.11.1910 INSCRIPTION A RENOUELER													
			TOTAUX	3a 30ca								TOTAUX	

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>CALVET Denise Anne Marie (Usufruitier) née le 13 Mai 1925 à SERIGNAN (34410) demeurant</p> <p>PALETTA Guy Jose (Nu-proprétaire) né le 21 Octobre 1948 à SERIGNAN (34) demeurant 0009 RUE PIERRE DE RICULPHE, 34350 VALRAS-PLAGE</p> <p>PALETTA Gérard Guy (Nu-proprétaire) né le 19 Avril 1945 à SERIGNAN (34) demeurant 0006 RUE DE LA VIGIE, 34350 VALRAS-PLAGE</p> <p>PALETTA Jack André (Nu-proprétaire) né le 7 Avril 1950 à SERIGNAN (34) demeurant 0021 AV DU LANGUEDOC, 34350 VENDRES</p> <p>PALETTA Rene Denis (Nu-proprétaire) né le 17 Février 1952 à VALRAS-PLAGE (34) demeurant 0050 BD DE LA RECANETTE, 34350 VALRAS-PLAGE</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 3130</p> <p>Feuillet unique</p>
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	73	14.09.2017	1a 85ca			Séq.9								
BI	74	14.09.2017	14a 27ca			Séq.9								
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p>OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE</p> <p>*** BI:73: Réserve d'usufruit, du droit de retour au profit de CALVET. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Clause d'exclusion de communauté. INSCRIPTION A RENOUVELER</p> <p>*** BI:74: Réserve d'usufruit, du droit de retour au profit de CALVET. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Clause d'exclusion de communauté. INSCRIPTION A RENOUVELER</p> </div>														
			TOTAUX	16a 12ca					TOTAUX					

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

VAES Philippe Alain (Propriétaire) né le 14 Novembre 1959 à MONTPELLIER (34)
demeurant 0000 RUE DE L ALICANTE, 34370 MARAUSSAN

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3150

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	78	14.09.2017	4a 37ca			Séq.9								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>*** BI:78: Servitude de passage et de puisage au profit de G 969 et G 970, publiée le 11/05/1983 volume 3710 n°32. A SUPPRIMER Servitude de puisage au profit de G 1897 publiée le 18/11/1991 volume 1991P n°8886. A SUPPRIMER Réserve du droit de retour au profit de ALBANO né le 07.09.1921. INSCRIPTION A RENOUELER</p> </div>														
TOTAUX			4a 37ca											TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3160

Feuillet unique

RICARD Francois (Propriétaire) né le 4 Mars 1936 à ORAN (Algérie)
demeurant 0666 AV DES COURCETTES, 06220 VALLAURIS

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	79	14.09.2017	4a 05ca			Séq.9							
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
*** BI:79: Servitude de puisage et servitude de passage au profit de G 969-970, publiée le 11/05/1983 volume 3710 n°32. A SUPPRIMER													

TOTAUX 4a 05ca

TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>COUDER André Marcel Charles (Propriétaire) né le 4 Décembre 1944 à BEZIERS (34) demeurant RES LE CANIGOU, 0002 IMP DES ALBERES, 34500 BEZIERS</p> <p>COUDER Marilyn Pierrette Henriette (Nu-proprétaire) née le 17 Avril 1969 à BEZIERS (34) demeurant 0030 RUE RAYMOND CROUZAT, 34350 VALRAS-PLAGE</p> <p>COUDER Sylvie Lydia Martine (Nu-proprétaire) née le 2 Janvier 1964 à BEZIERS (34) demeurant 0005 RUE DU MOULIN, 34120 NEZIGNAN-L EVEQUE Epouse de COUDER ROQUES</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 3170</p> <p>Feuillet unique</p>
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	75	14.09.2017	5a 15ca			Séq.9							
BI	80	14.09.2017	6a 21ca			Séq.9							
TOTAUX			11a 36ca										
							TOTAUX						

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

FAYOLLE Claudius Albert (Propriétaire) né le 23 Mars 1918 à ST ETIENNE (42) demeurant 0014 PL DES ALLIES, 34500 BEZIERS époux de Mme MALAFOSSE MALAFOSSE Yvette Joséphine Marcelle (Propriétaire) née le 17 Septembre 1921 à ST GEORGES (Cantal) demeurant épouse de Mr FAYOLLE Claudius	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 3180 Feuillet unique
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	81	14.09.2017	4a 63ca			Séq.9								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BI:81: Servitude de puisage et servitude de passage au profit de G 720, publiée le 07/12/1972 volume 267 n°21. A SUPPRIMER														
			TOTAUX	4a 63ca							TOTAUX			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

VAES Alain Jean Louis Justin (Propriétaire) né le 3 Mai 1952 à BEZIERS (34)
demeurant 812 SOUTH STREET, 1056 6 A2 PEEKSKILL NY, ETATS-UNIS

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3190

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	82	14.09.2017	8a 46ca			Séq.9 OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE *** BI:82: Servitude de passage au profit de G 970, publiée le 11/05/1983 volume 3710 n°32. A SUPPRIMER Réserve du droit de retour au profit de ALBANO né e le 07.09.1921. INSCRIPTION A RENOUELER							
			TOTAUX	8a 46ca									TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

VAES Jean-Michel André Roger (Propriétaire) né le 11 Novembre 1953 à BEZIERS (34)
demeurant 0017 BD ALEXANDRE DUMAS, 34500 BEZIERS

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3200
Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	83	14.09.2017	8a 40ca			Séq.9								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BI:83: Réserve du droit de retour au profit de ALBANO né e le 07.09.1921. INSCRIPTION A RENOUELER														
TOTAUX			8a 40ca					TOTAUX						

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

SAUZET David Henri (Propriétaire) né le 22 Juillet 1967 à CARCASSONNE demeurant SAUZET Eve (Propriétaire) née le 27 Janvier 1978 à BEZIERS (34500) demeurant 1645 CHEMIN RURAL N°37, 34500 BEZIERS SAUZET Jean (Propriétaire) né le 22 Mai 1970 à BEZIERS (34500) demeurant							Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan			N° de Compte 3220 Feuillet unique				
PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	84	14.09.2017	16a 38ca			Séq.9								
TOTAUX			16a 38ca					TOTAUX						

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

FONTANA Florian René (Propriétaire) né le 18 Janvier 1985 à LYON (69000)
demeurant 40 RUE DE L'AIGUILLERIE, 34000 MONTPELLIER

FONTANA Marlene Georgette (Propriétaire) née le 12 Décembre 1956 à ORAN (Algérie)
demeurant

FONTANA René Georges (Propriétaire) né le 8 Janvier 1962 à ORAN (Algérie)
demeurant 35 IMPASSE DES CHARDONNERETS, 69210 SOURCIEUX LES MINES

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3230

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	86	14.09.2017	10a 17ca			Séq.9							
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
*** BI:86: Réserve du droit de retour au profit de FONTANA né le 01.02.1929 et OLIVIER née le 27.12.1931 INSCRIPTION A RENOUVELER													

TOTAUX 10a 17ca

TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

FAYOLLE Claude André Marie (Propriétaire) né le 2 Décembre 1943 à MENDE (48) demeurant 0020 RUE DES PLAQUEMINIERS, 34500 BEZIERS SOLIER Maryse Yvette Marcelle (Propriétaire) née le 31 Octobre 1944 à BEZIERS (34) demeurant 0020 RUE DES PLAQUEMINIERS, 34500 BEZIERS Epouse de FAYOLLE Claude	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 3210 Feuillet unique
--	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT	LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT
---	---

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	87	14.09.2017	5a 42ca			Séq.9							
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> *** BI:87: Servitude de puisage et servitude de passage au profit de G 720, publiée le 07/12/1972 volume 267 n°22. A SUPPRIMER </div>													

TOTAUX	5a 42ca
--------	---------

TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>FERRERO Irène Rose (Propriétaire) née le 29 Mai 1937 à LYON (69000) demeurant épouse de Mr MEZIK</p> <p>MEZIK Francis Joseph (Propriétaire) né le 2 Novembre 1939 à ARBOIS (39) demeurant 0005 MTE DES AUTRICHIENS, 69700 GIVORS époux de Mme FERRERO</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 3240</p> <p>Feuillet unique</p>
--	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	89	14.09.2017	5a 49ca			Séq.9							
BI	90	14.09.2017	11a 22ca			Séq.9							
			TOTAUX	16a 71ca							TOTAUX		

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

TRAMONI Antoine (Propriétaire) né le 13 Janvier 1969 à RIS ORANGIS (91) demeurant 0037 RUE LATECOERE, 31600 MURET TRAMONI Hugues (Propriétaire) né le 24 Juin 1970 à JUVISY-SUR-ORGE (91) demeurant 0063 CHE DU STADE, 31370 BERAT	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 3250 Feuillet unique
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT	LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT
---	---

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	91	14.09.2017	7a 88ca			Séq.9							
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
*** BI:91: Du 04.12.2009 volume 2009V n°3117 : Hypothèque légale contre TRAMONI Hugues sur une moitié de BI 91. INSCRIPTION A RENOUVELER Servitude de passage au profit de G 800. A SUPPRIMER Réserve du droit de retour au profit de RICO née le 14.09.1942. INSCRIPTION A RENOUVELER													

TOTAUX	7a 88ca
--------	---------

TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3270

Feuillet unique

CABRERA Dolorès (Propriétaire) née le 15 Août 1930 à MADRID (ESPAGNE)
demeurant APT 12, 0006 RUE JACQUES BREL, 69740 GENAS
Epouse de ESTEVAN Antoine

ESTEVAN Antoine (Propriétaire) né le 14 Février 1930 à ORAN (92)
demeurant APPT 12, 0006 RUE JACQUES BREL, 69740 GENAS

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	93	14.09.2017	7a 50ca			Séq.9							
			TOTAUX	7a 50ca									TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3280

Feuillet unique

COUDER Sylvie Lydia Martine (Propriétaire) née le 2 Janvier 1964 à BEZIERS (34)
demeurant 0005 RUE DU MOULIN, 34120 NEZIGNAN-L EVEQUE
Epouse de COUDER ROQUES

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	95	14.09.2017	13a 75ca			Séq.9							
			TOTAUX	13a 75ca									TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

ARMERIO Marc Jose (Propriétaire) né le 13 Mars 1938 à VALRAS-PLAGE (34) demeurant 0038 RUE RONSARD, 34350 VALRAS-PLAGE ORTEGA Eliane Josette (Propriétaire) née le 23 Juin 1939 à VIAS (34) demeurant 0038 RUE RONSARD, 34350 VALRAS-PLAGE Epouse de ARMERIO Marc	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 3290 Feuillet unique
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	96	14.09.2017	8a 33ca			Séq.9								
BI	97	14.09.2017	62ca			Séq.9								
TOTAUX			8a 95ca					TOTAUX						

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>BLANC Chantal Jeanne Thérèse (Nu-proprétaire) née le 12 Octobre 1951 à BORT LES ORGUES (19) demeurant 0000 CLOSDE CORNILLAS, VALENCE, 82400 VALENCE D AGEN Epouse de MAUFRAS Fernand</p> <p>BLANC Renée Joséphine Angèle (Nu-proprétaire) née le 14 Juillet 1950 à BORT LES ORGUES (19) demeurant 0008 IMP MAURIAC, 34410 SAUVIAN Epouse de IZQUIERDO Daniel</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 3300</p> <p>Feuillet unique</p>
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	102	14.09.2017	15a 68ca			Séq.9							
			TOTAUX	15a 68ca								TOTAUX	

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

ALBERT Annie Rose Louise (Propriétaire - 1/4) née le 17 Juillet 1950 à BEZIERS (34)
demeurant 0020 RUE LEON JOUHAUX, 38100 GRENOBLE

ALBERT Monique Simonne (Propriétaire - 1/4) née le 30 Janvier 1955 à BEZIERS (34)
demeurant 0032 RUE DES TILLEULS, 34410 SERIGNAN
Epouse de CLAVEL Hervé

ALBERT Valérie Claude Renée (Propriétaire - 1/4) née le 7 Juin 1974 à BEZIERS (34)
demeurant 0029 AV CHARLES CAUQUIL, 34350 VALRAS-PLAGE
Epouse de ALBERT Valérie Claude

DUCROS Andrée Simonne (Propriétaire - 1/4) née le 26 Février 1932 à BEZIERS (34)
demeurant 0058 BD MAL DE LATTRE DE TASSIGNY, 34500 BEZIERS
Epouse de ALBERT

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3310

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	98	14.09.2017	42ca			Séq.9							
BI	99	14.09.2017	5a 64ca			Séq.9							
BI	103	14.09.2017	59ca			Séq.9							
BI	196	14.09.2017	5a 21ca			Séq.9							
			TOTAUX	11a 86ca									TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>GONGORA Isabelle Yvette (Propriétaire) née le 22 Février 1931 à FEZ (MAROC) demeurant 0172 RTE DE CORNEILHAN, 34500 BEZIERS Epouse de YEDRA Adrien</p> <p>YEDRA Adrien Paul (Propriétaire) né le 1 Août 1931 à TAZA (Maroc) demeurant 0172 RTE DE CORNEILHAN, 34500 BEZIERS</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 3320</p> <p>Feuillet unique</p>
---	--	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	110	14.09.2017	10a 07ca			Séq.9							
			TOTAUX	10a 07ca									
					TOTAUX								

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>FRAYSSE Gisèle Mauricette (Nu-proprétaire) née le 18 Novembre 1940 à AUBENAS demeurant</p> <p>FRAYSSE Gérard Henri (Nu-proprétaire) né le 9 Avril 1944 à AVIGNON demeurant</p> <p>YEDRA Emile Gustave (Propriétaire) né le 16 Avril 1930 à TAZA (MAROC) demeurant 0018 AV DE LA GARE DU MIDI, 34120 PEZENAS Veuf BRUN</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 3330</p> <p>Feuillet unique</p>
--	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	216	14.09.2017	4a 05ca			Séq.9							
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
*** BI:216: Servitude de passage au profit de G 798, publiée le 04/12/1978 volume 1890 n°18. A SUPPRIMER													
			TOTAUX	4a 05ca									TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3340

Feuillet unique

PALLARES Jean Louis (Propriétaire) né le 13 Juin 1944 à BEZIERS (34)
demeurant 0009 RUE JEAN SEBASTIEN BACH, 66510 ST HIPPOLYTE

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	113	14.09.2017	15a 63ca			Séq.9							
			TOTAUX	15a 63ca									TOTAUX

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

ASSOCIATION FONCIERE URBAINE AUTORISEE LES JARDINS DE SERIGNAN (Gestionnaire) née le 14 Septembre 2017
demeurant 48, 0000 CHE DE LA GALINIE, 34410 SERIGNAN

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
20
Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	45	14.09.2017	8a 13ca			Séq.9								
BI	46	14.09.2017	8a 61ca			Séq.9								
BI	68	14.09.2017	15a 19ca			Séq.9								
BI	76	14.09.2017	5a 96ca			Séq.9								
BI	77	14.09.2017	6a 35ca			Séq.9								
BI	85	14.09.2017	9a 62ca			Séq.9								
BI	88	14.09.2017	4a 95ca			Séq.9								
BI	92	14.09.2017	7a 80ca			Séq.9								
BI	94	14.09.2017	3a 54ca			Séq.9								
BI	109	14.09.2017	5a 18ca			Séq.9								
BI	111	14.09.2017	5a 34ca			Séq.9								
BI	166	14.09.2017	2a 62ca			Séq.9								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
<p>*** BI:45: Droit de retour conventionnel au profit de CARREAU né le 17.09.1906 et MARME née le 25.11.1910. INSCRIPTION A RENOUVEL</p> <p>*** BI:46: Droit de retour conventionnel au profit de CARREAU né le 09.04.1934. INSCRIPTION A RENOUVELER</p> <p>*** BI:68: Servitude de passage de réseaux humides du 24/02/2016 publiée le 14/04/2016 Volume 2016P n°2719 et attestation rectificative Volume 2016P n°8283. A RENOUVELER</p> <p>*** BI:92: Servitude de passage au profit de G 800 et G 1288. A SUPPRIMER</p> <p>Privilège de vendeur publié le 28/11/2016 volume 2016V n°3116, au profit de BARROS Renée et ESTEVAN Albert. INSCRIPTION A RENOUVELER</p> <p>*** BI:111: Servitude de passage au profit de G 798, publiée le 22/12/1978 volume 1890 n°18. A SUPPRIMER</p>														
			TOTAUX	83a 29ca							TOTAUX			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

DE SAN NICOLAS Emeline Fanny (Gestionnaire) née le 24 Janvier 1993 à BEZIERS demeurant	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 3315 Feuillet unique
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT	LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT
---	---

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	195	14.09.2017	31ca			Séq.9							
BI	198	14.09.2017	2a 66ca			Séq.9							
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
*** BI:198: Droit de retour et clause d'exclusion de communauté (volume 2016P n°4299). INSCRIPTION A RENOUVELER *** BI:195: Droit de retour et clause d'exclusion de communauté (volume 2016P n°4299). INSCRIPTION A RENOUVELER													

TOTAUX	2a 97ca
--------	---------

TOTAUX

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

ALBERT Josiane Denise (Gestionnaire) née le 16 Novembre 1951 à BEZIERS (34)
 demeurant 0011 CHE DE LA GOURONNE, 34410 SAUVIAN
 Epouse de SERRANO Henry

Le Président de l'AFUA
 Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
 3316
 Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	197	14.09.2017	2a 97ca			Séq.9							
			TOTAUX	2a 97ca									TOTAUX

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de SERIGNAN

A.F.U.A. Les Jardins de Sérignan

REMEMBREMENT

Séquences 8 et 9

Dossier d'enquête publique Pièce N° 2

Notice rappelant les dispositions des articles L.322-6 et R.322-9

Article L322-6

- Modifié par [ORDONNANCE n°2014-1345 du 6 novembre 2014 - art. 5](#)

Lorsque l'objet de l'association foncière urbaine autorisée ou constituée d'office porte sur des travaux spécifiés au 1° et au 6° de l'article [L. 322-2](#), l'association :

a) Détermine les bâtiments ou les ouvrages dont le remembrement nécessite soit la destruction soit le changement de l'usage éventuellement après réparation, aménagement ou transformation.

L'acte amiable portant cession d'un bâtiment ou d'un ouvrage à l'association produit les mêmes effets que l'acte de cession amiable en matière d'expropriation en ce qui concerne l'extinction des droits réels et personnels ; à défaut d'accord amiable des propriétaires sur leur cession, ces bâtiments ou ouvrages font l'objet d'une expropriation dans les conditions fixées par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

b) Etablit le projet de remembrement et en saisit l'autorité administrative qui, après avoir vérifié sa compatibilité avec la réglementation de l'urbanisme, le soumet à une enquête publique réalisée conformément au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Après enquête publique, l'autorité administrative prononce les transferts et attributions de propriété. L'acte de l'autorité administrative impose, en tant que de besoin, des prescriptions propres à l'opération, en complément de la réglementation d'urbanisme applicable à la zone considérée. Ces prescriptions font partie du dossier soumis à l'enquête.

L'arrêté de l'autorité administrative éteint par lui-même et à sa date, pour les immeubles qu'il concerne, les servitudes ainsi que les droits réels conférés aux preneurs par les baux à construction et les baux emphytéotiques, moyennant indemnité due par l'association foncière urbaine et fixée, à défaut d'accord

amiable, comme en matière d'expropriation. Cet arrêté produit les mêmes effets à l'égard des autres droits réels. Toutefois, ces droits peuvent être reportés sur les immeubles ou droits indivis de propriété après remembrement et conservent l'ordre qu'ils avaient sur les immeubles qu'ils grevaient antérieurement à condition que leur publicité soit renouvelée dans les formes et délais qui seront fixés par décret ; ils s'exercent éventuellement sur les soultes.

L'arrêté de l'autorité administrative met fin dans les mêmes conditions aux contrats de louage dont ces immeubles étaient l'objet. Si le bail éteint était soumis aux dispositions du chapitre V du titre IV du livre Ier du code de commerce, l'association foncière urbaine devra au preneur une indemnité calculée selon les règles fixées par ces dispositions à moins qu'elle ne préfère lui offrir le bail d'un local équivalant à celui dont la jouissance lui a été retirée. En ce qui concerne les locaux d'habitation ou professionnels, quelle que soit la nature du titre d'occupation, le droit au relogement est exercé comme en matière d'expropriation.

La juridiction prévue à [l'article L. 311-5](#) du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique est compétente pour statuer sur les contestations relatives à l'évaluation des parcelles remembrées. Elle statue aussi sur les contestations soulevées à l'occasion du remembrement et afférentes aux privilèges, hypothèques et autres droits réels.

La décision motivée prise par l'organe compétent de l'association foncière urbaine est notifiée aux intéressés qui disposent d'un délai de deux mois pour saisir la juridiction.

Faute d'avoir saisi la juridiction dans ce délai, les intéressés sont réputés avoir accepté l'évaluation des parcelles remembrées et avoir renoncé à toutes contestations relatives aux privilèges, hypothèques et autres droits réels.

La notification susvisée doit, à peine de nullité, contenir l'indication du délai et reproduire, en caractères apparents, les dispositions de l'alinéa précédent.

Les dispositions du deuxième alinéa a) de l'article [L. 322-7](#) sont, le cas échéant, applicables aux associations foncières urbaines dont l'objet porte sur des travaux spécifiés au 6° de l'article L. 322-2.

Article R*322-9

- Modifié par [Décret n°86-517 du 14 mars 1986 - art. 28 JORF 16 mars 1986 en vigueur le 1er avril 1986](#)

Lorsque les droits réels dont sont grevés séparément plusieurs immeubles appartenant à un même propriétaire sont reportés sur l'immeuble ou les immeubles transférés ou attribués à ce propriétaire après remembrement, ces droits s'exercent selon les besoins sur la totalité, une quote-part ou une fraction matérielle de l'immeuble ou des immeubles expressément désignés. Les quotes-parts et les fractions matérielles sont déterminées compte tenu de la valeur relative de chacun des immeubles qui étaient grevés des droits réels reportés.

Lorsque le droit d'un créancier inscrit est reporté, il s'exerce, le cas échéant, sur la soulte due au propriétaire, laquelle, en cas de pluralité d'immeubles remembrés, est rattachée à chacun des immeubles anciens grevés de privilèges ou d'hypothèques en proportion de sa valeur relative.

Le 07/09/2017

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de SERIGNAN

A.F.U.A. Les Jardins de Sérignan

REMEMBREMENT

Séquences 8 et 9

Dossier d'enquête publique Pièce N° 3

Notice sur le mode d'évaluation des parcelles avant remembrement

Les opérations de remembrement sont réalisées dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Les Jardins de Sérignan, ce, en vertu des textes du Code de l'Urbanisme et en application des statuts de l'AFUA, dont l'article 3 stipule :

*« L'association foncière urbaine autorisée « Les Jardins de Sérignan » à pour objet, dans les conditions prévues par les textes en vigueur ou ceux à intervenir :
Le remembrement partiel des parcelles indispensables à l'aménagement de toute zone en vue de son urbanisation et viabilisation ainsi que la réalisation des travaux d'équipement et d'aménagement nécessaire »*

Les parcelles composant la ZAC, initialement inconstructibles, sont considérées comme étant toutes de même valeur au sein des 12 séquences, pour conserver un principe d'équité.

Depuis le 08 Septembre 2014, la base de calcul des participations est la contenance cadastrale des parcelles, et il n'est fait aucune distinction particulière, prenant en compte d'autres critères.

Cette règle est donc conservée et il n'est procédé à aucune pondération.

Il n'est par conséquent pas produit de classement ou estimation des immeubles à aménager.

Les constructions existantes sur certaines parcelles, pourront, suivant le cas, à l'issue des travaux de remembrement, faire l'objet de dépôt de demandes de permis de construire ; en l'état, ces constructions ne sont pas prises en compte pour l'évaluation des parcelles.

Nous sommes en zone AU du P.L.U., zone naturelle destinée à être urbanisée.

Il n'est donc fait aucune référence à la potentialité agricole des parcelles.

Les chemins et voies privées s'inscrivant dans le contour des séquences ne font l'objet d'aucune distinction quant à leur évaluation.

Les plantations, de quelque nature qu'elles soient ne sont pas prises en compte.

Les servitudes conventionnelles font l'objet d'un traitement particulier, à la parcelle, mais ne sont pas prises en compte pour l'évaluation des parcelles.

Cette liste de critères n'est pas exhaustive.

Conformément à la délibération prise le 17/03/2016 par le bureau de l'AFUA Les Jardins de Sérignan, les cessions de parcelles ou de parties de parcelles, réalisées par certains propriétaires, au profit de l'AFUA, mais qui n'ont à ce jour fait l'objet d'aucun paiement, pour constitution des assiettes foncières des voies primaires, sont prises en compte dans les parcelles d'apport. Ces parcelles cédées, sont en partie, à l'extérieur du contour des séquences (en périphérie immédiate).

Aucune pondération n'étant appliquée, il n'est pas procédé à un calcul de points par parcelle, le principe d'équité est assuré, et le dossier de remembrement assure l'homogénéité des travaux passés, en cours et à venir.

L'estimation des parcelles comprises dans les séquences, avant remembrement, est donc le simple produit de la contenance cadastrale par le prix au m².

Le prix au m² dans les séquences est de 40 € ; prix payé pour les acquisitions foncières sur la ZAC (hors voies primaires).

Exemple pour une parcelle de 10a00ca:

Prix au m² : 40 €

Contenance cadastrale : 10a00ca

Estimation de la parcelle : 1000 x 40€ = 40.000 €

Le 07/09/2017

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de SERIGNAN

A.F.U.A. Les Jardins de Sérignan

REMEMBREMENT

Séquences 8 et 9

**Dossier d'enquête publique
Pièce N° 4**

Etat des valeurs des parcelles avant remembrement et des quotes-parts de ces valeurs en cas de copropriété

Lorsque sont prises en compte des parcelles d'apport qui sont en dehors du contour des séquences faisant l'objet du remembrement (en application de la délibération du 17/03/2016 du bureau de l'AFUA), elles sont incluses dans la valeur de l'apport et prises en compte dans le calcul final du lot attribué.

Concernant les futurs P.V. de remembrement, seules seront prises en compte les valeurs des parcelles comprises dans le contour des séquences remembrées.

Le 07/09/2017

SEQUENCE 8 - AVANT REMEMBREMENT

N° d'ordre (plan de remembrement)	Section	Parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport	Contenance cadastrale prise en compte pour le calcul de l'apport	Numéro de compte	Parcelles comprises dans le contour de la séquence	Contenance cadastrale comprise dans le contour de la séquence	Valeur des parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport (= contenance cadastrale x 40 €)	Valeur des parcelles comprises dans le contour de la séquence (= contenance cadastrale x 40 €)
1	BH	212	0a05ca	2890			200,00 €	
		213	1a33ca				5 320,00 €	
		389	0a29ca				1 160,00 €	
		390	4a94ca		390	4a94ca	19 760,00 €	19 760,00 €
2	BH	188	0a05ca	2830	188	05ca	200,00 €	30 160,00 €
		189	7a49ca		189	7a49ca	29 960,00 €	
42	BH	459	5a67ca	5000	459	5a67ca	22 680,00 €	22 680,00 €
43	BH	460	5a68ca	5010	460	5a68ca	22 720,00 €	22 720,00 €
44	BH	461	5a68ca	5020	461	5a68ca	22 720,00 €	22 720,00 €
4	BH	113	3a11ca	2990	113	3a11ca	12 440,00 €	12 440,00 €
5	BH	115	6a25ca	3010	115	6a25ca	25 000,00 €	25 000,00 €
6	BH	114	1a55ca	3000	114	1a55ca	6 200,00 €	6 200,00 €
7	BH	95	1a56ca	2900			6 240,00 €	
		96	5a00ca		96	5a00ca	20 000,00 €	20 000,00 €
8	BH	99	1a74ca	2920			6 960,00 €	
		100	5a28ca		100	5a28ca	21 120,00 €	21 120,00 €
9	BH	82	0a29ca	2870			1 160,00 €	
		83	6a25ca		83	6a25ca	25 000,00 €	30 160,00 €
		84	1a29ca		84	1a29ca	5 160,00 €	
10	BH	446p	0a85ca	2960			3 400,00 €	
		447	8a64ca		447	8a64ca	34 560,00 €	34 560,00 €
11	BH	66	12a78ca	2860	66	12a78ca	51 120,00 €	51 120,00 €
		67p	0a83ca				3 320,00 €	
12	BH	63	12a78ca	2850	63	12a78ca	51 120,00 €	51 120,00 €
		67p	0a83ca				3 320,00 €	
13	BH	112	1a55ca	2980	112	1a55ca	6 200,00 €	6 200,00 €
14	BH	190	1a07ca	2970			4 280,00 €	
		191	5a27ca		191	5a27ca	21 080,00 €	21 080,00 €
15	BH	192	0a36ca	3030			1 440,00 €	
		193	12a50ca		193	12a50ca	50 000,00 €	50 000,00 €
16	BH	85	0a85ca	2880	85	0a85ca	3 400,00 €	3 400,00 €
		88	6a32ca		88	6a32ca	25 280,00 €	25 280,00 €
17	BH	97	5a20ca	2910	97	5a20ca	20 800,00 €	20 800,00 €
		98	1a52ca				6 080,00 €	
18	BH	116	5a30ca	3020	116	5a30ca	21 200,00 €	21 200,00 €
19	BH	404	0a16ca	2950			640,00 €	
		405	3a32ca				13 280,00 €	
		108	14a97ca		108	14a97ca	59 880,00 €	59 880,00 €

SEQUENCE 8 - AVANT REMEMBREMENT

<i>N° d'ordre (plan de remembrement)</i>	<i>Section</i>	<i>Parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport</i>	<i>Contenance cadastrale prise en compte pour le calcul de l'apport</i>	<i>Numéro de compte</i>	<i>Parcelles comprises dans le contour de la séquence</i>	<i>Contenance cadastrale comprise dans le contour de la séquence</i>	<i>Valeur des parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport (= contenance cadastrale x 40 €)</i>	<i>Valeur des parcelles comprises dans le contour de la séquence (= contenance cadastrale x 40 €)</i>
45	BH	64	6a48ca	C34	64	6a48ca	25 920,00 €	274 160,00 €
		65	5a09ca		65	5a09ca	20 360,00 €	
		67	1a66ca		67	1a66ca	6 640,00 €	
		68	0a60ca		68	0a60ca	2 400,00 €	
		70	3a08ca		70	3a08ca	12 320,00 €	
		71	3a35ca		71	3a35ca	13 400,00 €	
		81	0a04ca		81	0a04ca	160,00 €	
		89	2a36ca		89	2a36ca	9 440,00 €	
		95	1a56ca		95	1a56ca	6 240,00 €	
		98	1a52ca		98	1a52ca	6 080,00 €	
		99	1a74ca		99	1a74ca	6 960,00 €	
		109	16a28ca		109	16a28ca	65 120,00 €	
		210	0a49ca		210	0a49ca	1 960,00 €	
		213	1a33ca		213	1a33ca	5 320,00 €	
		214	0a02ca		214	0a02ca	80,00 €	
		217	0a11ca		217	0a11ca	440,00 €	
		219	0a32ca		219	0a32ca	1 280,00 €	
		392	14a67ca		392	14a67ca	58 680,00 €	
405	3a32ca	405	3a32ca	13 280,00 €				
385	4a52ca	385	4a52ca	18 080,00 €				
117	BH	103	1a53ca	2930	103	1a53ca	6 120,00 €	60 000,00 €
		104	13a47ca		104	13a47ca	53 880,00 €	
118	BH	452	23a35ca	2940	452	23a35ca	93 400,00 €	93 400,00 €
119	BH	118	0a98ca	3040			3 920,00 €	
		121	24a75ca		121	24a75ca	99 000,00 €	99 000,00 €
		122	1a50ca				6 000,00 €	
		406	0a97ca				3 880,00 €	
		407	23a92ca		407	23a92ca	95 680,00 €	95 680,00 €
	BH	86	0a26ca	20	86	0a26ca	1 040,00 €	279 080,00 €
		87	1a94ca		87	1a94ca	7 760,00 €	
		101	28a14ca		101	28a14ca	112 560,00 €	
		102	2a17ca		102	2a17ca	8 680,00 €	
		117	1a92ca		117	1a92ca	7 680,00 €	
		118	0a98ca		118	0a98ca	3 920,00 €	
		122	1a50ca		122	1a50ca	6 000,00 €	
		466	0a06ca		466	0a06ca	240,00 €	
		471	6a68ca		471	6a68ca	26 720,00 €	
		448	25a92ca		448	25a92ca	103 680,00 €	
		474	0a20ca		474	0a20ca	800,00 €	

SEQUENCE 9 - AVANT REMEMBREMENT

N° d'ordre (plan de remembrement)	Section	Parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport	Contenance cadastrale prise en compte pour le calcul de l'apport	Numéro de compte	Parcelles comprises dans le contour de la séquence	Contenance cadastrale comprise dans le contour de la séquence	Valeur des parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport (= contenance cadastrale x 40 €)	Valeur des parcelles comprises dans le contour de la séquence (= contenance cadastrale x 40 €)
21	BI	195	0a31ca	C36	195	0a31ca	1 240,00 €	11 880,00 €
		198	2a66ca		198	2a66ca	10 640,00 €	
22	BI	38p	0a26ca	3080			1 040,00 €	
		44	5a76ca		44	5a76ca	23 040,00 €	23 040,00 €
23	BI	38p	0a26ca	3070			1 040,00 €	
		43	5a79ca		43	5a79ca	23 160,00 €	23 160,00 €
24	BI	38p	0a26ca	3060			1 040,00 €	
		42	5a80ca		42	5a80ca	23 200,00 €	23 200,00 €
25	BI	47	17a82ca	3090	47	17a82ca	71 280,00 €	71 280,00 €
26	BI	93	7a50ca	3270	93	7a50ca	30 000,00 €	30 000,00 €
27	BI	86	10a17ca	3230	86	10a17ca	40 680,00 €	40 680,00 €
28	BI	89	5a49ca	3240	89	5a49ca	21 960,00 €	66 840,00 €
		90	11a22ca		90	11a22ca	44 880,00 €	
29	BI	73	1a85ca	3130	73	1a85ca	7 400,00 €	64 480,00 €
		74	14a27ca		74	14a27ca	57 080,00 €	
30	BI	113	15a63ca	3340	113	15a63ca	62 520,00 €	62 520,00 €
31	BI	49	19a10ca	3110	49	19a10ca	76 400,00 €	76 400,00 €

SEQUENCE 9 - AVANT REMEMBREMENT

<i>N° d'ordre (plan de remembrement)</i>	<i>Section</i>	<i>Parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport</i>	<i>Contenance cadastrale prise en compte pour le calcul de l'apport</i>	<i>Numéro de compte</i>	<i>Parcelles comprises dans le contour de la séquence</i>	<i>Contenance cadastrale comprise dans le contour de la séquence</i>	<i>Valeur des parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport (= contenance cadastrale x 40 €)</i>	<i>Valeur des parcelles comprises dans le contour de la séquence (= contenance cadastrale x 40 €)</i>
32	BI	197	2a97ca	C30	197	2a97ca	11 880,00 €	11 880,00 €
131	BI	96	8a33ca	3290	96	8a33ca	33 320,00 €	35 800,00 €
		97	0a62ca		97	0a62ca	2 480,00 €	
34	BI	39	0a74ca	3050			2 960,00 €	
		40	18a80ca		40	18a80ca	75 200,00 €	75 200,00 €
35	BI	87	5a42ca	3210	87	5a42ca	21 680,00 €	21 680,00 €
36	BI	81	4a63ca	3180	81	4a63ca	18 520,00 €	18 520,00 €
37	BI	79	4a05ca	3160	79	4a05ca	16 200,00 €	16 200,00 €
45	BI	72	1a51ca	C34	72	1a51ca	6 040,00 €	6 040,00 €
		184	0a08ca				320,00 €	
		185	1a79ca		185	1a79ca	7 160,00 €	7 160,00 €
38	BI	84	16a38ca	3220	84	16a38ca	65 520,00 €	65 520,00 €
39	BI	82	8a46ca	3190	82	8a46ca	33 840,00 €	33 840,00 €
40	BI	83	8a40ca	3200	83	8a40ca	33 600,00 €	33 600,00 €
41	BI	78	4a37ca	3150	78	4a37ca	17 480,00 €	17 480,00 €
121	BI	48	18a40ca	3100	48	18a40ca	73 600,00 €	73 600,00 €

SEQUENCE 9 - AVANT REMEMBREMENT

<i>N° d'ordre (plan de remembrement)</i>	<i>Section</i>	<i>Parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport</i>	<i>Contenance cadastrale prise en compte pour le calcul de l'apport</i>	<i>Numéro de compte</i>	<i>Parcelles comprises dans le contour de la séquence</i>	<i>Contenance cadastrale comprise dans le contour de la séquence</i>	<i>Valeur des parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport (= contenance cadastrale x 40 €)</i>	<i>Valeur des parcelles comprises dans le contour de la séquence (= contenance cadastrale x 40 €)</i>
122	BI	69	81a89ca	3120	69	81a89ca	327 560,00 €	331 960,00 €
		70	0a19ca		70	0a19ca	760,00 €	
		71	0a91ca		71	0a91ca	3 640,00 €	
123	BI	75	5a15ca	3170	75	5a15ca	20 600,00 €	45 440,00 €
		80	6a21ca		80	6a21ca	24 840,00 €	
124	BI	91	7a88ca	3250	91	7a88ca	31 520,00 €	31 520,00 €
126	BI	95	13a75ca	3280	95	13a75ca	55 000,00 €	55 000,00 €
127	BI	98	42ca	3310	98	42ca	1 680,00 €	47 440,00 €
		99	5a64ca		99	5a64ca	22 560,00 €	
		103	0a59ca		103	0a59ca	2 360,00 €	
		196	5a21ca		196	5a21ca	20 840,00 €	
128	BI	102	15a68ca	3300	102	15a68ca	62 720,00 €	62 720,00 €
129	BI	110	10a07ca	3320	110	10a07ca	40 280,00 €	40 280,00 €
130	BI	216	4a05ca	3330	216	4a05ca	16 200,00 €	16 200,00 €

SEQUENCE 9 - AVANT REMEMBREMENT

<i>N° d'ordre (plan de remembrement)</i>	<i>Section</i>	<i>Parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport</i>	<i>Contenance cadastrale prise en compte pour le calcul de l'apport</i>	<i>Numéro de compte</i>	<i>Parcelles comprises dans le contour de la séquence</i>	<i>Contenance cadastrale comprise dans le contour de la séquence</i>	<i>Valeur des parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport (= contenance cadastrale x 40 €)</i>	<i>Valeur des parcelles comprises dans le contour de la séquence (= contenance cadastrale x 40 €)</i>
20	BI	45	8a13ca	20	45	8a13ca	32 520,00 €	
		46	8a61ca		46	8a61ca	34 440,00 €	
		68	15a19ca		68	15a19ca	60 760,00 €	
		76	5a96ca		76	5a96ca	23 840,00 €	
		77	6a35ca		77	6a35ca	25 400,00 €	
		85	9a62ca		85	9a62ca	38 480,00 €	
		88	4a95ca		88	4a95ca	19 800,00 €	
		92	7a80ca		92	7a80ca	31 200,00 €	
		94	3a54ca		94	3a54ca	14 160,00 €	
		109	5a18ca		109	5a18ca	20 720,00 €	
		111	5a34ca		111	5a34ca	21 360,00 €	
		166	2a62ca		166	2a62ca	10 480,00 €	

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de SERIGNAN

A.F.U.A. Les Jardins de Sérignan

REMEMBREMENT

Séquences 8 et 9

Dossier d'enquête publique Pièce N° 5

Etat des constructions à démolir

Les constructions existantes sur les parcelles, de type bâtiments, sont conservées par les propriétaires qui ne sont pas déplacés dans le cadre du remembrement.

Les propriétaires des constructions procéderont après remembrement, à la régularisation des dites constructions par dépôt de permis de construire, ou à la démolition s'ils le souhaitent.

Les clôtures légères, dalles, bâtis légers, appentis, murs de clôture, puits... se trouvant, après remembrement, sur les emprises des voies secondaires à créer, à cheval sur les limites séparatives des lots attribués ou dans des zones ne permettant pas leur régularisation future par voie de permis de construire devront être démolis.

Sur la surface totale impactée par le remembrement, il est impossible, compte tenu de l'état des lieux et de l'accessibilité limitée aux propriétés privées, d'établir une liste exhaustive des ouvrages (abris de jardins, bâtis légers,..) présents sur les lieux, construits ou déposés par les divers propriétaires.

Tout ouvrage qui viendrait à être découvert sur les lieux, en phase travaux d'aménagement ou d'implantation des lots attribués, devra être évacué par le propriétaire s'il nécessite un traitement particulier ou s'il souhaite le récupérer.

Tout produit toxique ou polluant pouvant se trouver sur les lieux devra être recyclé par le propriétaire de la parcelle d'apport sur laquelle il se trouve, ce avant la clôture des opérations de remembrement.

Dans tous les cas, seule la responsabilité du propriétaire de la parcelle d'apport pourra être engagée.

En aucun cas, le Géomètre Expert en charge du remembrement, le bureau d'étude qui l'assiste, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou le maître d'ouvrage ne pourront être responsables de telles situations. Etant ici précisé qu'aucun de ces intervenants n'est habilité à diagnostiquer la présence et la dangerosité de certains matériaux ; ils ne peuvent par conséquent prévenir aucun danger dont ils ne peuvent avoir conscience.

En aucun cas ces intervenants n'auront à supporter une quelconque incidence financière pouvant découler des situations évoquées ci-dessus.

Séquence 8

Bâti léger à démolir sur la BH-83

Séquence 9

Bâti léger à démolir sur la BI-76 et 77

Bâti léger à démolir sur la BI-80

Bâti léger à démolir sur la BI-93

Bâti léger à démolir sur la BI-111

Bâti léger et dalle béton à démolir sur la BI-92

Bâtiment à démolir sur la BI-48

Bâtiment à démolir sur la BI-102

Bâtiment à démolir sur la BI-109

Bâtiment à démolir sur la BI-110

Le 07/09/2017

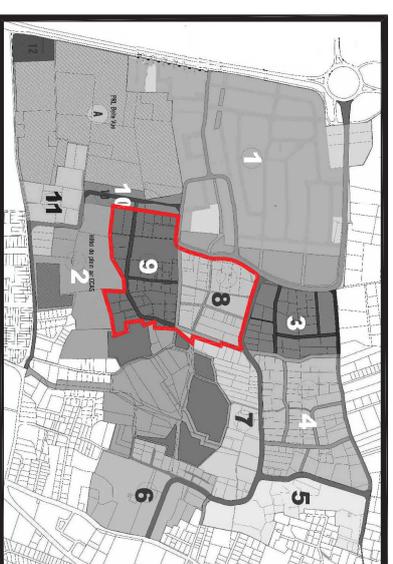
DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE : 6.a

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
Commune de SÉRIGNAN
Cadastre : Section ZP

REMEMBREMENT

Séquence 8

A.F.U.A. LES JARDINS DE SÉRIGNAN



PLAN PARCELLAIRE
APRÈS REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUÉS

Echelle: 1/1500

Nota: Plan à reproduire en couleur, sous réserve d'autorisation.

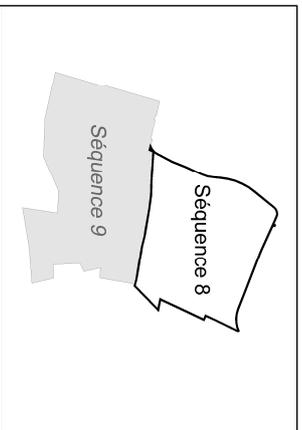
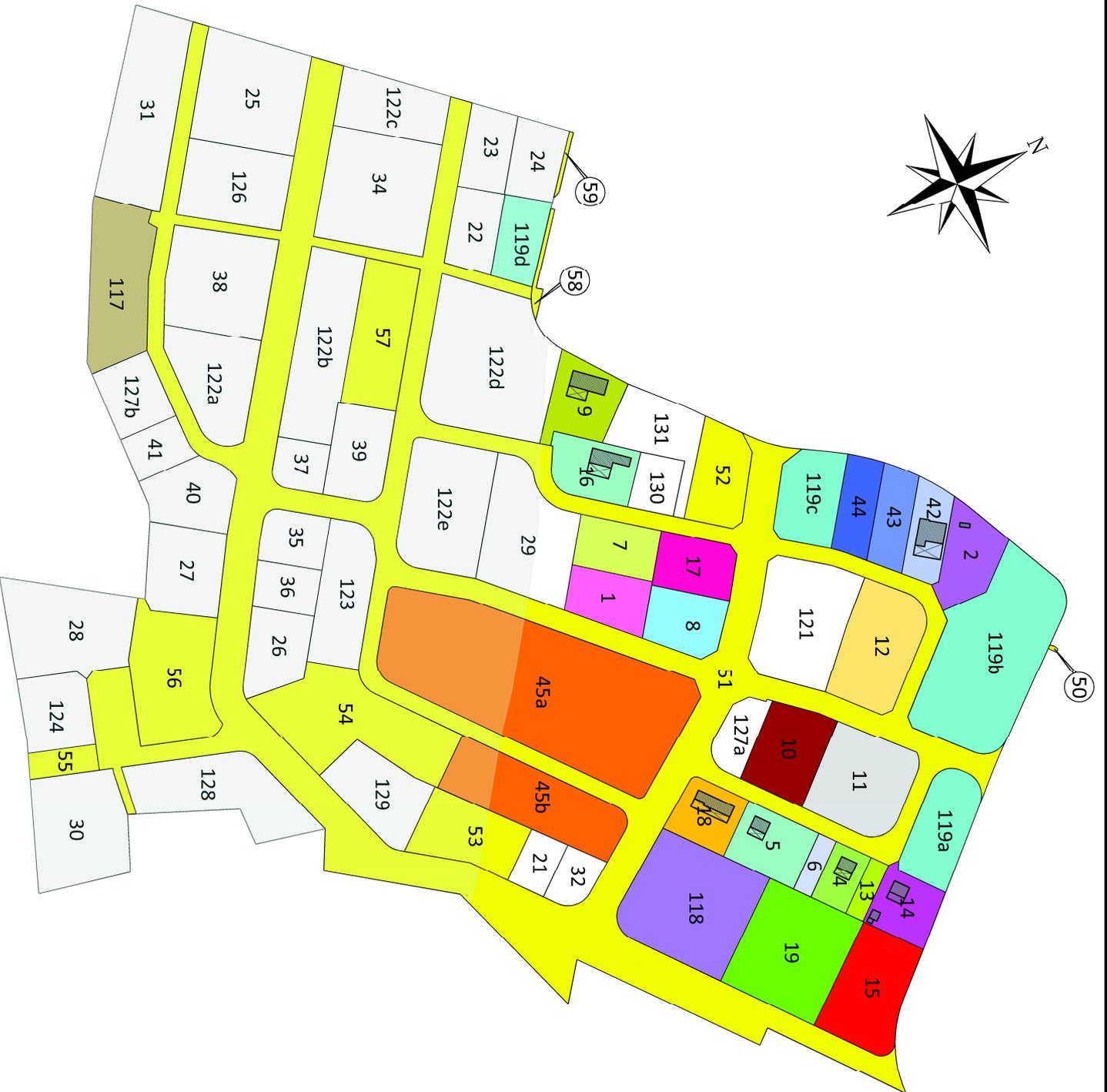
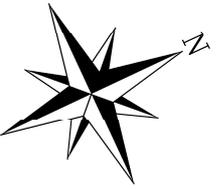
Modif 4 : :le
Modif 3 : :le
Modif 2 : :le
Modif 1 : :le
11 septembre 2017



S.E.L.A.R.L. LUSINCHI
GÉOMÈTRES EXPERTS D.P.L.G. & ASSOCIÉS

7 Imp. Joseph BARRÈRE
34500 BEZIERS
TEL. 04.67.20.14.36
FAX. 04.67.20.46.34
e-mail : gpalushchi@wanadoo.fr

ECOPARC PHOROS
Avenue Jean JAURES
34800 BÉDARIEUX
TEL. 04.67.95.01.12
FAX. 04.67.30.46.34



Légende :
20 : N° de lot attribué

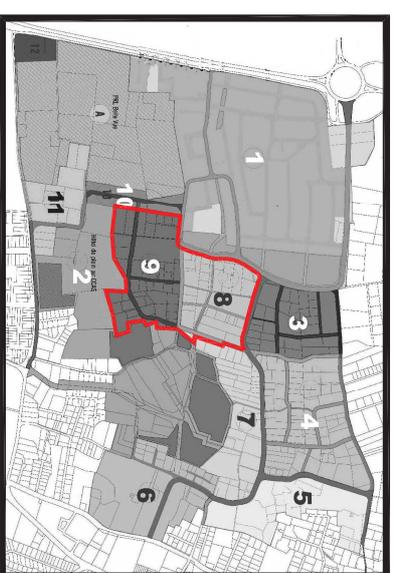
DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE : 6.a

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
Commune de SERIGNAN
Cadastre : Section ZP

REMEMBREMENT

Séquence 9

A.F.U.A. LES JARDINS DE SÉRIGNAN



PLAN PARCELLAIRE
APRÈS REMEMBREMENT

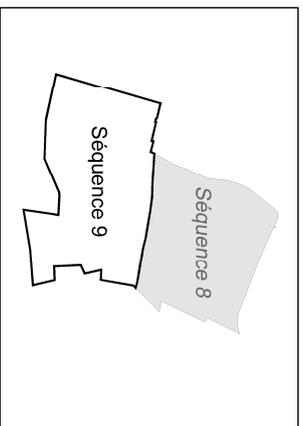
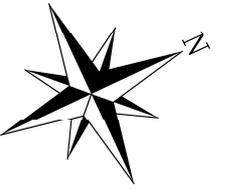
LOTS ATTRIBUÉS

Echelle: 1/1500

Nota: Plan à reproduire en couleur, sous réserve d'autorisation.

Modif 4 : : le
Modif 3 : : le
Modif 2 : : le
Modif 1 : : le
11 septembre 2017

	S.E.L.A.R.L. LUSINCHI GÉOMÈTRES EXPERTS D.P.L.G. & ASSOCIÉS
7 Imp. Joseph BARRÈRE 34500 BEZIERS TEL. 04.67.20.14.36 FAX. 04.67.20.46.34 e-mail : gplushchi@wanadoo.fr	ECOPAC PHOROS Avenue Jean JAURES 34800 BEDARIEUX TEL. 04.67.95.01.12 FAX. 04.67.30.46.34



Légende :
20 : N° de lot attribué

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de SERIGNAN

A.F.U.A. Les Jardins de Sérignan

REMEMBREMENT

Séquences 8 et 9

**Dossier d'enquête publique
Pièce N° 6b**

**Etat parcellaire après remembrement, désignant les immeubles,
conformément à l'article 7 du décret n° 55-22 du 4 Janvier 1955 modifié
avec l'indication des charges, servitudes et autres droits réels à maintenir,
reporter ou instituer**

Lorsque sont réalisés des prélèvements sur les parcelles d'apport pour création de voies et d'espaces communs, le transfert de propriété correspondant à ces prélèvements se fait directement dans le ou les lots constituant les assiettes foncières des voies et espaces communs.

Ces assiettes foncières, constituées pour les voies et espaces communs, sont dans les lots attribués à l'AFUA ; ces lots, spécifiques, sont destinés, à la clôture des opérations de remembrement et d'aménagement de la zone, à être rétrocédés à la Commune, pour classement dans le domaine public communal.

Ci-après

27 états pour la séquence 8

32 états pour la séquence 9

Le 07/09/2017

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

AUSSENAC Laurent Pascal (Propriétaire) né le 19 Octobre 1972 à ALBI (81000)
 demeurant 14 Chemin de Mastigrand, REALMONT (81120)
 époux Kitty Marie Yvonne CARAYON

Le Président de l'AFUA
 Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
 5000
 Feuille unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations		
BH	459	14.09.2017	5a 67ca			Séq.8		42		4a 82ca					
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE															
*** BH:459: Réserve du droit de retour au profit de AUSSENAC né le 26/07/1935 et DUILHE née le 18/07/1943. INSCRIPTION A RENOUELER															
			TOTAUX	5a 67ca									TOTAUX	4a 82ca	

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

MARCO Robert André (Propriétaire) né le 5 Octobre 1950 à SERIGNAN (34)
demeurant 0009 RUE OLIVIER MESSIAEN, 34410 SERIGNAN

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2850

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	63	14.09.2017	12a 78ca			Séq.8		12		11a 57ca			
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
*** BH:63: Promesse et ratification de cession partielle à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUELER													
TOTAUX			12a 78ca				TOTAUX			11a 57ca			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

MARCO Annie (Propriétaire) née le 18 Janvier 1953 à BEZIERS (34)
demeurant 0062 AV DE BEZIERS, 34410 SERIGNAN

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2860

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	66	14.09.2017	12a 78ca			Séq.8		11		11a 57ca			
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
*** BH:66: Promesse et ratification de cession partielle à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUELER													
TOTAUX			12a 78ca				TOTAUX			11a 57ca			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

FOLCH René (Propriétaire) né le 18 Mars 1936 à BEZIERS (34)
demeurant APPT 12 ETAGE 1, 0002 PL DES PROVINCES, 34500 BEZIERS
époux de Mme PEREZ

PEREZ Elvira Encarnacion (Propriétaire) née le 25 Mars 1935 à GERGAL (Espagne)
demeurant
épouse de Mr FOLCH

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2870

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	83	14.09.2017	6a 25ca			Séq.8		9		6a 66ca				
BH	84	14.09.2017	1a 29ca			Séq.8								
TOTAUX			7a 54ca					TOTAUX			6a 66ca			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

ESPEILLAC Paulette Jeanne Aurélie (Propriétaire) née le 30 Décembre 1941 à DECAZEVILLE (12)
demeurant RES VALRAS-PLAGE (ES E RDC), 0018 RUE DU CHATEAU D EAU, 34350 VALRAS-PLAGE
Epouse de SEGURA Michel

SEGURA Michel Francois (Propriétaire) né le 21 Septembre 1941 à AIN EL ARBA (Algérie)
demeurant RES VALRAS-PLAGE (ES E RDC), 0018 RUE DU CHATEAU D EAU, 34350 VALRAS-PLAGE

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2880

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	85	14.09.2017	85ca			Séq.8		16		6a 32ca			
BH	88	14.09.2017	6a 32ca			Séq.8							
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
*** BH:85: Promesse de vente au profit de l'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE AUTORISEE LES JARDINS DE SERIGNAN INSCRIPTION A RENOUVELER													
TOTAUX			7a 17ca				TOTAUX			6a 32ca			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

ALBANO Patrick Joseph (Propriétaire) né le 21 Juillet 1957 à BEZIERS (34) demeurant 0080 RUE MICHEL MAS, 34490 LIGNAN-SUR-ORB	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 2890 Feuillet unique
--	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	390	14.09.2017	4a 94ca			Séq.8		1		5a 62ca				
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BH:390: Promesse de vente à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A														
RENOUVELER														
TOTAUX			4a 94ca					TOTAUX			5a 62ca			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

DEL VALLE Alain François (Propriétaire) né le 9 Décembre 1952 à CASABLANCA (MAROC)
demeurant 0007 RUE DE LA PINEDE, 34420 PORTIRAGNES

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2900

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	96	14.09.2017	5a 00ca			Séq.8		7		5a 58ca				
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BH:96: Promesse de vente à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUVELER														
			TOTAUX	5a 00ca									TOTAUX	5a 58ca

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

ALBANO Catherine Annie Clémence (Propriétaire) née le 28 Novembre 1959 à BEZIERS (34)
demeurant 0006BIMP DES MIMOSAS, 34420 CERS
Epouse de CAMBON Michel

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2910

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	97	14.09.2017	5a 20ca			Séq.8		17		5a 71ca			
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
*** BH:97: Promesse de vente à la Commune de SERIGNAN INSCRIPTION A													
RENOUVELER													
TOTAUX			5a 20ca				TOTAUX			5a 71ca			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

DUPUY Thierry Pierre (Propriétaire) né le 29 Mai 1963 à BEZIERS (34) demeurant 0006 RUE EDITH PIAF, 34310 CAPESTANG MARI Véronique Pascale (Propriétaire) née le 17 Avril 1966 à BEZIERS (34) demeurant 0006 RUE EDITH PIAF, 34310 CAPESTANG Epouse de DUPUY Thierry	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 2920 Feuillet unique
--	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	100	14.09.2017	5a 28ca			Séq.8		8		5a 97ca				
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BH:100: Promesse de vente à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUELER														
			TOTAUX	5a 28ca					TOTAUX	5a 97ca				

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

SEGUIER Sylvie Claudine Marie Sarah (Propriétaire) née le 20 Octobre 1963 à LABASTIDE-ROUAIROUX (81)
demeurant 0007 RUE DES MIMOSAS, 81150 MARSSAC-SUR-TARN
Epouse de MARTINEZ Erick

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2930

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	103	14.09.2017	1a 53ca			Séq.8		117		12a 69ca				
BH	104	14.09.2017	13a 47ca			Séq.8								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BH:103: Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et hypothéquer par VERNEDE née le 20.11.1936. INSCRIPTION A RENOUVELER *** BH:104: Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et hypothéquer par VERNEDE née le 20.11.1936. INSCRIPTION A RENOUVELER														
			TOTAUX	15a 00ca					TOTAUX	12a 69ca				

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

VERNEDE Josette Anne Marie (Propriétaire) née le 20 Novembre 1936 à SERIGNAN (34)
demeurant UDAF HERAULT, 0160 RUE DES FRERES LUMIERE, 34000 MONTPELLIER

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2940

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	452	14.09.2017	23a 35ca			Séq.8		118		18a 12ca			
			TOTAUX	23a 35ca						TOTAUX	18a 12ca		

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2950

Feuillet unique

JAY Martine Monique (Propriétaire - 1/2) née le 27 Octobre 1962 à SALLANCHES (74)
demeurant 0004 RUE DE COUTY, 74150 SALES
Epouse de DENCHE Michel

JAY Véronique Marie Raymonde (Propriétaire - 1/2) née le 6 Novembre 1967 à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74)
demeurant 0149 CHE DES JONCS, 38190 CHAMP-PRES-FROGES (LE)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	108	14.09.2017	14a 97ca			Séq.8		19		15a 68ca			
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
*** BH:108: Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et hypothéquer par JAY né le 21.11.1927 et JANIN née le 25.09.1937. INSCRIPTION A RENOUVELER													

TOTAUX 14a 97ca

TOTAUX 15a 68ca

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

GACHES Nicolas Jérôme (Gestionnaire) né le 22 Février 1980 à AUXERRE ((89)) demeurant GACHES Thierry Louis (Gestionnaire) né le 9 Juillet 1968 à FRIBOURG EN BRISGAU (ALLEMAGNE) demeurant	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 2960 Feuillet unique
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	447	14.09.2017	8a 64ca			Séq.8		10		8a 07ca				
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BH:447: Servitude de passage au profit de G 364, publiée le 18/11/1976 volume 1260 n°7. A SUPPRIMER														
			TOTAUX	8a 64ca					TOTAUX	8a 07ca				

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>CANO Françoise (Usufruitier) né le 10 Août 1945 à MAZAMET (81) demeurant 0012 RUE EDMOND ROSTAND, 81200 AUSSILLON Veuve de PORTELA Jean</p> <p>PORTELA Alain (Nu-proprétaire) né le 30 Octobre 1965 à MAZAMET (81) demeurant</p> <p>PORTELA Maryline (Nu-proprétaire) née le 23 Mai 1967 à MAZAMET (81) demeurant</p> <p>PORTELA CANO Milagros (Nu-proprétaire) né le 9 Octobre 1959 à TALAVERA DE LA REINA (Espagne) demeurant</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 2970</p> <p>Feuillet unique</p>
--	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	191	14.09.2017	5a 27ca			Séq.8		14		5a 33ca				
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BH:191 : Réserve d'usufruit, du droit de retour, interdiction d'aliéner et hypothéquer par CANO née le 10.08.1945. INSCRIPTION A RENOUELER														
			TOTAUX	5a 27ca							TOTAUX	5a 33ca		

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

CANO Françoise (Propriétaire) né le 10 Août 1945 à MAZAMET (81)
demeurant 0012 RUE EDMOND ROSTAND, 81200 AUSSILLON
Veuve de PORTELA Jean

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2980

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	112	14.09.2017	1a 55ca			Séq.8		13		1a 55ca			
			TOTAUX	1a 55ca						TOTAUX	1a 55ca		

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2990

Feuillet unique

CANO Incarnation (Propriétaire) né le 13 Février 1949 à MAZAMET (81)
demeurant 0019 RUE JEAN JAURES, 81200 AUSSILLON
Epoux de MANI Rudolf

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	113	14.09.2017	3a 11ca			Séq.8		4		3a 11ca			
			TOTAUX	3a 11ca									
										TOTAUX	3a 11ca		

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

CANO René (Propriétaire) né le 28 Août 1934 à MAZAMET (81)
demeurant 0009 RUE CHARLES PEGUY, 81200 AUSSILLON
veuf de Mme BAYOL

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3000

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	114	14.09.2017	1a 55ca			Séq.8		6		1a 55ca				
			TOTAUX	1a 55ca							TOTAUX	1a 55ca		

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>CANO Jean-Luc Joseph Marcel (Nu-proprétaire) né le 27 Octobre 1959 à MAZAMET (81) demeurant 0108 AV DE CASTRES, 81660 PAYRIN-AUGMONTEL</p> <p>CANO Nathalie Santiago Jeanne (Nu-proprétaire) née le 28 Août 1965 à MAZAMET (81) demeurant 0014 RUE DES ESPELITS, 81240 SAINT-AMANS-SOULT</p> <p>CANO René (Propriétaire) né le 28 Août 1934 à MAZAMET (81) demeurant 0009 RUE CHARLES PEGUY, 81200 AUSSILLON veuf de Mme BAYOL</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 3010</p> <p>Feuillet unique</p>
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	115	14.09.2017	6a 25ca			Séq.8		5		6a 25ca			
			TOTAUX	6a 25ca								TOTAUX	6a 25ca

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

DELGADO Balbina (Propriétaire) né le 1 Novembre 1918 à MADRID (ESPAGNE)
demeurant RIEUCROS, 81200 MAZAMET
Epoux de GALLINAT Francisco

GALLINAT Francisco (Propriétaire) né le 6 Janvier 1919 à CALANDA (ESPAGNE)
demeurant PAR GARCES GERARD, LA ROCHE-SUD, 07150 VALLON PONT DARC

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3020

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	116	14.09.2017	5a 30ca			Séq.8		18		5a 18ca				
			TOTAUX	5a 30ca							TOTAUX	5a 18ca		

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

CASTILLO Jacqueline Josette (Propriétaire) née le 2 Juillet 1937 à PERREGAUX (ALGERIE)
demeurant 0019 AV GENERAL EISENHOWER, 69005 LYON
Epouse de SEGURA Antoine

SEGURA Antoine (Propriétaire) né le 12 Octobre 1935 à PARMENTIER (ALGERIE)
demeurant 0019 AV GENERAL EISENHOWER, 69005 LYON

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3030

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	193	14.09.2017	12a 50ca			Séq.8		15		10a 93ca			
			TOTAUX	12a 50ca						TOTAUX	10a 93ca		

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

LOSARDO Michel Jean (Propriétaire) né le 27 Novembre 1938 à BEZIERS (34)
demeurant 0055 RUE DE LA RENARDIERE, 34500 BEZIERS

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3040

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	121	14.09.2017	24a 75ca			Séq.8							
BH	407	14.09.2017	23a 92ca			Séq.8		119a		8a 08ca			
								119b		24a 78ca			
								119c		7a 42ca			
								119d		5a 12ca			
			TOTAUX	48a 67ca								TOTAUX	45a 40ca

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3380

SAS LES JARDINS DE SERIGNAN (Gestionnaire) née le 14 Septembre 2017
demeurant 180 Rue de la Giniesse, 34500 BEZIERS

Feuillet 1/2

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	64	14.09.2017	6a 48ca			Séq.8							
BH	65	14.09.2017	5a 09ca			Séq.8							
BH	67	14.09.2017	1a 66ca			Séq.8							
BH	68	14.09.2017	60ca			Séq.8							
BH	70	14.09.2017	3a 08ca			Séq.8							
BH	71	14.09.2017	3a 35ca			Séq.8							
BH	81	14.09.2017	4ca			Séq.8							
BH	89	14.09.2017	2a 36ca			Séq.8							
BH	95	14.09.2017	1a 56ca			Séq.8							
BH	98	14.09.2017	1a 52ca			Séq.8							
BH	99	14.09.2017	1a 74ca			Séq.8							
BH	109	14.09.2017	16a 28ca			Séq.8							
BH	210	14.09.2017	49ca			Séq.8							
BH	213	14.09.2017	1a 33ca			Séq.8							
BH	214	14.09.2017	2ca			Séq.8							
BH	217	14.09.2017	11ca			Séq.8							
BH	219	14.09.2017	32ca			Séq.8							
BH	385	14.09.2017	4a 52ca			Séq.8							
BH	392	14.09.2017	14a 67ca			Séq.8		45b		13a 91ca			
								45a		48a 05ca			
BH	405	14.09.2017	3a 32ca			Séq.8							

OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

SAS LES JARDINS DE SERIGNAN (Gestionnaire) née le 14 Septembre 2017 demeurant 180 Rue de la Giniesse, 34500 BEZIERS	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 3380 Feuillet 2/2
--	---	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT	LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT
---	---

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
						*** BH:64: Promesse et ratification de cession partielle à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUVELER *** BH:67: Promesse et ratification de cession partielle à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUVELER *** BH:71: Servitude de passage au profit de G 260-660. A SUPPRIMER *** BH:95: Promesse de vente à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUVELER *** BH:98: Promesse de vente à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUVELER *** BH:99: Promesse de vente à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUVELER *** BH:109: Servitude de passage au profit de G 364. A SUPPRIMER *** BH:385: Dépôt de pièces de ZAC sur BH 220 (BH 385 est issu du BH 220). INSCRIPTION A RENOUVELER Dépôt de pièces du lotissement "Les Terres Marines". INSCRIPTION A RENOUVELER *** BH:213: Promesse de vente à la Commune de SERIGNAN. INSCRIPTION A RENOUVELER							
TOTAUX			68a 54ca					TOTAUX			61a 96ca		

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

AUSSENAC Jacques Jean Robert (Nu-propiétaire) né le 28 Août 1961 à REALMONT (81)
demeurant CASTELNAU, 81360 MONTREDON-LABESSONNIE

AUSSENAC Michel Guy Jose (Nu-propiétaire) né le 22 Septembre 1958 à REALMONT (81)
demeurant 0032 RUE DU PLAT, 69002 LYON

SAINT-POL Cécile Marie Jose (Usufruitier) née le 12 Novembre 1937 à REALMONT (81)
demeurant 0033 RTE DE VILLEFRANCHE, 81120 REALMONT
Epouse de AUSSENAC Robert Francois

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
2830

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	188	14.09.2017	5ca			Séq.8								
BH	189	14.09.2017	7a 49ca			Séq.8		2		6a 41ca				
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> *** BH:189: Servitude de passage et de puisage au profit de G 1723. A SUPPRIMER *** BH:188: Servitude de passage et de puisage au profit de G 1723. A SUPPRIMER </div>														
			TOTAUX	7a 54ca									TOTAUX	6a 41ca

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

ASSOCIATION FONCIERE URBAINE AUTORISEE LES JARDINS DE SERIGNAN (Gestionnaire) née le 14 Septembre 2017
demeurant 48, 0000 CHE DE LA GALINIE, 34410 SERIGNAN

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
20

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	86	14.09.2017	26ca			Séq.8		53p		2a 95ca			
								52		7a 02ca			
								51p		85a 20ca			
								50		5ca			
BH	87	14.09.2017	1a 94ca			Séq.8							
BH	101	14.09.2017	28a 14ca			Séq.8							
BH	102	14.09.2017	2a 17ca			Séq.8							
BH	117	14.09.2017	1a 92ca			Séq.8							
BH	118	14.09.2017	98ca			Séq.8							
BH	122	14.09.2017	1a 50ca			Séq.8							
BH	448	14.09.2017	25a 92ca			Séq.8							
BH	466	14.09.2017	6ca			Séq.8							
BH	471	14.09.2017	6a 68ca			Séq.8							
BH	474	14.09.2017	20ca			Séq.8							
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> *** BH:448: Servitude de passage au profit de la G 364, publiée le 18/11/1976 volume 1260 n°7. A SUPPRIMER Privilège de vendeur du 23/09/2016 et du 21/03/2017 volume 2016V n° 2527. INSCRIPTION A RENOUVELER </div>													
TOTAUX			69a 77ca					TOTAUX			95a 22ca		

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

AUSSENAC Catherine Isabelle (Propriétaire) née le 4 Juillet 1966 à ALBI (81000) demeurant 16, Chemin du Mastigrand, REALMONT (81120) épouse	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 5010 Feuillet unique
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BH	460	14.09.2017	5a 68ca			Séq.8		43		4a 83ca				
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BH:460: Réserve du droit de retour au profit de AUSSENAC né le 26/07/1935 et DUILHE née le 18/07/1943. INSCRIPTION A RENOUELER														
			TOTAUX								TOTAUX			
			5a 68ca								4a 83ca			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

AUSSENAC Véronique Florence (Propriétaire) née le 5 Novembre 1964 à BEAUMONT DE LOMAGNE (82500)
demeurant 12 Chemin de Mastigrand, REALMONT (81120)

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
5020

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BH	461	14.09.2017	5a 68ca			Séq.8		44		4a 83ca			
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
*** BH:461: Réserve du droit de retour au profit de AUSSENAC né le 26/07/1935 et DUILHE née le 18/07/1943. INSCRIPTION A RENOUELER													
TOTAUX			5a 68ca				TOTAUX			4a 83ca			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>CARREAU Marie Hélène Françoise (Nu-proprétaire) née le 22 Mars 1960 à BEZIERS (34) demeurant 0003 RUE DE LOSERAIE, 11100 NARBONNE Epouse de KLOECKNER Noël</p> <p>CARREAU Robert Jules Rene (Usufruitier) né le 9 Avril 1934 à CESSENON SUR ORB (34) demeurant 0010 RUE DE LA LOUTRE, 11100 NARBONNE</p> <p>SABATIER Simone Françoise Raymonde (Usufruitier - SABATIER : usufruitière éventuelle.) née le 28 Décembre 1936 à QUARANTE (34) demeurant 0010 RUE DE LA LOUTRE, 11100 NARBONNE Epouse de CARREAU Robert</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 3050</p> <p>Feuillet unique</p>
--	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations		
BI	40	14.09.2017	18a 80ca			Séq.9		34		16a 61ca					
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE															
*** BI:40: Réserve du droit de retour au profit de CARREAU né le 09.04.1934. Interdiction de vendre aliéner hypothéquer. INSCRIPTION A RENOUELER															
			TOTAUX	18a 80ca									TOTAUX	16a 61ca	

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>CARREAU Martine Jose Marie (Nu-proprétaire) née le 31 Octobre 1956 à BEZIERS (34) demeurant RES PLEIN SUD 2 BAT B APT 3, 0033 RUE LOUIS VALLIERE, 34300 AGDE</p> <p>CARREAU Sylvie Simone Eliane (Nu-proprétaire) née le 13 Octobre 1958 à BEZIERS (34) demeurant 0004 RUE DES COTES, 39380 MONTBARREY Epouse de BORNECK Marc</p> <p>PIGNEDE Yolande Geneviève Yvonne (Usufruitier) née le 7 Juin 1933 à BEZIERS (34) demeurant LES LAURIERS, 0008 RUE MARIE DURAND, 34500 BEZIERS Epouse de CARREAU</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 3060</p> <p>Feuillet unique</p>
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations		
BI	42	14.09.2017	5a 80ca			Séq.9		24		5a 15ca					
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE															
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> *** BI:42: Droit de retour conventionnel au profit de CARREAU né le 17.09.1906 et MARME née le 25.11.1910. INSCRIPTION A RENOUELER </div>															
			TOTAUX	5a 80ca							TOTAUX	5a 15ca			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

CARREAU Martine Jose Marie (Propriétaire) née le 31 Octobre 1956 à BEZIERS (34) demeurant RES PLEIN SUD 2 BAT B APT 3, 0033 RUE LOUIS VALLIERE, 34300 AGDE	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 3070 Feuillet unique
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	43	14.09.2017	5a 79ca			Séq.9		23		5a 14ca				
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BI:43: Droit de retour conventionnel au profit de CARREAU né le 17.09.1906 et MARME née le 25.11.1910. INSCRIPTION A RENOUELER														
			TOTAUX								TOTAUX			
			5a 79ca								5a 14ca			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

CARREAU Sylvie Simone Eliane (Propriétaire) née le 13 Octobre 1958 à BEZIERS (34) demeurant 0004 RUE DES COTES, 39380 MONTBARREY Epouse de BORNECK Marc	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 3080 Feuillet unique
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	44	14.09.2017	5a 76ca			Séq.9		22		5a 12ca				
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BI:44: Droit de retour conventionnel au profit de CARREAU né le 17.09.1906 et MARME née le 25.11.1910. INSCRIPTION A RENOUELER														
			TOTAUX	5a 76ca							TOTAUX	5a 12ca		

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

CHAPONNEAU Marc Jean (Propriétaire) né le 21 Août 1956 à LANGERON (58)
demeurant GRAND RUE, 0000 GR GRANDE RUE, 69770 VILLECHENEVE

DENIS Josiane Marie Blanche (Propriétaire) née le 24 Juin 1952 à AULNAY-SOUS-BOIS (78)
demeurant GRAND RUE, 0000 GR GRANDE RUE, 69770 VILLECHENEVE
Epouse de CHAPONNEAU Marc

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3090

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	47	14.09.2017	17a 82ca			Séq.9		25		15a 15ca			
			TOTAUX	17a 82ca						TOTAUX	15a 15ca		

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

SC LA GALINE (Propriétaire) née le 14 Septembre 2017
demeurant CHEZ M BONGIOVANNI JEAN, 0020 RUE JOSEPH SALVAT, 34500 BEZIERS

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3100

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	48	14.09.2017	18a 40ca			Séq.9		121		14a 20ca				
			TOTAUX	18a 40ca							TOTAUX	14a 20ca		

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PASTEAU Robert Remy Marcel (Propriétaire) né le 23 Août 1948 à SAINT GERMAIN D ARCE (72) demeurant 0004 RUE DE LA LIBERTE, 93130 NOISY LE SEC PINEAU Michele Nicole (Propriétaire) née le 7 Octobre 1948 à NOGENT SUR LOIR (72) demeurant 0004 RUE DE LA LIBERTE, 93130 NOISY LE SEC Epouse de PASTEAU Robert	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 3110 Feuillet unique
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	49	14.09.2017	19a 10ca			Séq.9		31		16a 24ca			
			TOTAUX	19a 10ca								TOTAUX	16a 24ca

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3120

Feuillet unique

COMBES Nadine Marie Françoise (Gestionnaire - Bail rural à long terme) née le 2 Décembre 1950 à BEZIERS (34)
demeurant
épouse ROBERT Pierre

ROBERT Henri Raphaël Joseph (Propriétaire) né le 24 Octobre 1909 à COLOMBIERS (34)
demeurant 0005 RUE DES JARDINS, 34440 COLOMBIERS

ROBERT Pierre Georges (Gestionnaire - Bail rural à long terme) né le 19 Novembre 1947 à COLOMBIERS (34)
demeurant

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	69	14.09.2017	81a 89ca			Séq.9		122e 122d 122c 122b 122a		14a 30ca 22a 75ca 8a 04ca 14a 03ca 10a 42ca				
BI	70	14.09.2017	19ca			Séq.9								
BI	71	14.09.2017	91ca			Séq.9								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
<p>*** BI:69: Bail rural à long terme au profit de Mr ROBERT né le 19.11.1947 et son épouse COMBES née le 02.12.1950 pour une durée de 22 ans à compter du 01.11.1990. INSCRIPTION A RENOUVELER</p> <p>*** BI:70: Bail rural à long terme au profit de Mr ROBERT né le 19.11.1947 et son épouse COMBES née le 02.12.1950 pour une durée de 22 ans à compter du 01.11.1990. INSCRIPTION A RENOUVELER</p> <p>*** BI:71: Bail rural à long terme au profit de Mr ROBERT né le 19.11.1947 et son épouse COMBES née le 02.12.1950 pour une durée de 22 ans à compter du 01.11.1990. INSCRIPTION A RENOUVELER</p>														
TOTAUX			82a 99ca						TOTAUX			69a 54ca		

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

SAS LES JARDINS DE SERIGNAN (Gestionnaire) née le 14 Septembre 2017 demeurant 180 Rue de la Giniesse, 34500 BEZIERS	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 3380 Feuillet unique
--	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	72	14.09.2017	1a 51ca			Séq.9								
BI	185	14.09.2017	1a 79ca			Séq.9								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE *** BI:185: Droit de retour conventionnel au profit de CARREAU né le 17.09.1906 et MARME née le 25.11.1910 INSCRIPTION A RENOUELER														
			TOTAUX	3a 30ca							TOTAUX			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>CALVET Denise Anne Marie (Usufruitier) née le 13 Mai 1925 à SERIGNAN (34410) demeurant</p> <p>PALETTA Guy Jose (Nu-proprétaire) né le 21 Octobre 1948 à SERIGNAN (34) demeurant 0009 RUE PIERRE DE RICULPHE, 34350 VALRAS-PLAGE</p> <p>PALETTA Gérard Guy (Nu-proprétaire) né le 19 Avril 1945 à SERIGNAN (34) demeurant 0006 RUE DE LA VIGIE, 34350 VALRAS-PLAGE</p> <p>PALETTA Jack André (Nu-proprétaire) né le 7 Avril 1950 à SERIGNAN (34) demeurant 0021 AV DU LANGUEDOC, 34350 VENDRES</p> <p>PALETTA Rene Denis (Nu-proprétaire) né le 17 Février 1952 à VALRAS-PLAGE (34) demeurant 0050 BD DE LA RECANETTE, 34350 VALRAS-PLAGE</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 3130</p> <p>Feuillet unique</p>
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	73	14.09.2017	1a 85ca			Séq.9		29		13a 70ca				
BI	74	14.09.2017	14a 27ca			Séq.9								
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 auto; width: 80%;"> <p>OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE</p> <p>*** BI:73: Réserve d'usufruit, du droit de retour au profit de CALVET. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Clause d'exclusion de communauté. INSCRIPTION A RENOUVELER</p> <p>*** BI:74: Réserve d'usufruit, du droit de retour au profit de CALVET. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer. Clause d'exclusion de communauté. INSCRIPTION A RENOUVELER</p> </div>														
			TOTAUX	16a 12ca					TOTAUX	13a 70ca				

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

VAES Philippe Alain (Propriétaire) né le 14 Novembre 1959 à MONTPELLIER (34)
demeurant 0000 RUE DE L ALICANTE, 34370 MARAUSSAN

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3150

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	78	14.09.2017	4a 37ca			Séq.9		41		3a 71ca				
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
<p>*** BI:78: Servitude de passage et de puisage au profit de G 969 et G 970, publiée le 11/05/1983 volume 3710 n°32. A SUPPRIMER Servitude de puisage au profit de G 1897 publiée le 18/11/1991 volume 1991P n°8886. A SUPPRIMER Réserve du droit de retour au profit de ALBANO né le 07.09.1921. INSCRIPTION A RENOUELER</p>														
			TOTAUX	4a 37ca					TOTAUX	3a 71ca				

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

RICARD Francois (Propriétaire) né le 4 Mars 1936 à ORAN (Algérie)
demeurant 0666 AV DES COURCETTES, 06220 VALLAURIS

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3160

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	79	14.09.2017	4a 05ca			Séq.9		37		3a 44ca				
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BI:79: Servitude de puisage et servitude de passage au profit de G 969-970, publiée le 11/05/1983 volume 3710 n°32. A SUPPRIMER														
			TOTAUX	4a 05ca							TOTAUX	3a 44ca		

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

COUDER André Marcel Charles (Propriétaire) né le 4 Décembre 1944 à BEZIERS (34)
demeurant RES LE CANIGOU, 0002 IMP DES ALBERES, 34500 BEZIERS

COUDER Marilyn Pierrette Henriette (Nu-propiétaire) née le 17 Avril 1969 à BEZIERS (34)
demeurant 0030 RUE RAYMOND CROUZAT, 34350 VALRAS-PLAGE

COUDER Sylvie Lydia Martine (Nu-propiétaire) née le 2 Janvier 1964 à BEZIERS (34)
demeurant 0005 RUE DU MOULIN, 34120 NEZIGNAN-L EVEQUE
Epouse de COUDER ROQUES

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3170

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	75	14.09.2017	5a 15ca			Séq.9		123		9a 66ca				
BI	80	14.09.2017	6a 21ca			Séq.9								
TOTAUX			11a 36ca					TOTAUX			9a 66ca			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

FAYOLLE Claudius Albert (Propriétaire) né le 23 Mars 1918 à ST ETIENNE (42) demeurant 0014 PL DES ALLIES, 34500 BEZIERS époux de Mme MALAFOSSE MALAFOSSE Yvette Joséphine Marcelle (Propriétaire) née le 17 Septembre 1921 à ST GEORGES (Cantal) demeurant épouse de Mr FAYOLLE Claudius	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 3180 Feuillet unique
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations		
BI	81	14.09.2017	4a 63ca			Séq.9		36		3a 94ca					
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE															
*** BI:81: Servitude de puisage et servitude de passage au profit de G 720, publiée le 07/12/1972 volume 267 n°21. A SUPPRIMER															
			TOTAUX	4a 63ca							TOTAUX	3a 94ca			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

VAES Alain Jean Louis Justin (Propriétaire) né le 3 Mai 1952 à BEZIERS (34)
demeurant 812 SOUTH STREET, 1056 6 A2 PEEKSKILL NY, ETATS-UNIS

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3190

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	82	14.09.2017	8a 46ca			Séq.9		39		7a 19ca				
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BI:82: Servitude de passage au profit de G 970, publiée le 11/05/1983 volume 3710 n°32. A SUPPRIMER Réserve du droit de retour au profit de ALBANO né e le 07.09.1921. INSCRIPTION A RENOUELER														
TOTAUX			8a 46ca					TOTAUX			7a 19ca			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

VAES Jean-Michel André Roger (Propriétaire) né le 11 Novembre 1953 à BEZIERS (34)
demeurant 0017 BD ALEXANDRE DUMAS, 34500 BEZIERS

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3200

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	83	14.09.2017	8a 40ca			Séq.9		40		7a 14ca			
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
*** BI:83: Réserve du droit de retour au profit de ALBANO né e le 07.09.1921. INSCRIPTION A RENOUVELER													
TOTAUX			8a 40ca				TOTAUX			7a 14ca			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

SAUZET David Henri (Propriétaire) né le 22 Juillet 1967 à CARCASSONNE demeurant SAUZET Eve (Propriétaire) née le 27 Janvier 1978 à BEZIERS (34500) demeurant 1645 CHEMIN RURAL N°37, 34500 BEZIERS SAUZET Jean (Propriétaire) né le 22 Mai 1970 à BEZIERS (34500) demeurant	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 3220 Feuillet unique
--	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT								
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations		
BI	84	14.09.2017	16a 38ca			Séq.9		38		13a 92ca					
			TOTAUX	16a 38ca							TOTAUX	13a 92ca			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>FONTANA Florian René (Propriétaire) né le 18 Janvier 1985 à LYON (69000) demeurant 40 RUE DE L'AIGUILLERIE, 34000 MONTPELLIER</p> <p>FONTANA Marlene Georgette (Propriétaire) née le 12 Décembre 1956 à ORAN (Algérie) demeurant</p> <p>FONTANA René Georges (Propriétaire) né le 8 Janvier 1962 à ORAN (Algérie) demeurant 35 IMPASSE DES CHARDONNERETS, 69210 SOURCIEUX LES MINES</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 3230</p> <p>Feuillet unique</p>
--	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT	LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT
---	---

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	86	14.09.2017	10a 17ca			Séq.9		27		8a 64ca			
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
*** BI:86: Réserve du droit de retour au profit de FONTANA né le 01.02.1929 et OLIVIER née le 27.12.1931 INSCRIPTION A RENOUVELER													

TOTAUX	10a 17ca
--------	----------

TOTAUX	8a 64ca
--------	---------

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

FAYOLLE Claude André Marie (Propriétaire) né le 2 Décembre 1943 à MENDE (48) demeurant 0020 RUE DES PLAQUEMINIERS, 34500 BEZIERS SOLIER Maryse Yvette Marcelle (Propriétaire) née le 31 Octobre 1944 à BEZIERS (34) demeurant 0020 RUE DES PLAQUEMINIERS, 34500 BEZIERS Epouse de FAYOLLE Claude	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 3210 Feuillet unique
--	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	87	14.09.2017	5a 42ca			Séq.9		35		4a 61ca				
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BI:87: Servitude de puisage et servitude de passage au profit de G 720, publiée le 07/12/1972 volume 267 n°22. A SUPPRIMER														
			TOTAUX	5a 42ca					TOTAUX	4a 61ca				

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>FERRERO Irène Rose (Propriétaire) née le 29 Mai 1937 à LYON (69000) demeurant épouse de Mr MEZIK</p> <p>MEZIK Francis Joseph (Propriétaire) né le 2 Novembre 1939 à ARBOIS (39) demeurant 0005 MTE DES AUTRICHIENS, 69700 GIVORS époux de Mme FERRERO</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 3240</p> <p>Feuillet unique</p>
--	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	89	14.09.2017	5a 49ca			Séq.9		28		14a 20ca			
BI	90	14.09.2017	11a 22ca			Séq.9							
			TOTAUX	16a 71ca								TOTAUX	14a 20ca

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>TRAMONI Antoine (Propriétaire) né le 13 Janvier 1969 à RIS ORANGIS (91) demeurant 0037 RUE LATECOERE, 31600 MURET</p> <p>TRAMONI Hugues (Propriétaire) né le 24 Juin 1970 à JUVISY-SUR-ORGE (91) demeurant 0063 CHE DU STADE, 31370 BERAT</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 3250</p> <p>Feuillet unique</p>
--	---	---

<p>PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT</p>	<p>LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT</p>
--	--

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	91	14.09.2017	7a 88ca			Séq.9		124		6a 70ca			
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE													
<p>*** BI:91: Du 04.12.2009 volume 2009V n°3117 : Hypothèque légale contre TRAMONI Hugues sur une moitié de BI 91. INSCRIPTION A RENOUVELER Servitude de passage au profit de G 800. A SUPPRIMER Réserve du droit de retour au profit de RICO née le 14.09.1942. INSCRIPTION A RENOUVELER</p>													

TOTAUX	7a 88ca
--------	---------

TOTAUX	6a 70ca
--------	---------

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

CABRERA Dolorès (Propriétaire) née le 15 Août 1930 à MADRID (ESPAGNE) demeurant APT 12, 0006 RUE JACQUES BREL, 69740 GENAS Epouse de ESTEVAN Antoine ESTEVAN Antoine (Propriétaire) né le 14 Février 1930 à ORAN (92) demeurant APPT 12, 0006 RUE JACQUES BREL, 69740 GENAS	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 3270 Feuillet unique
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	93	14.09.2017	7a 50ca			Séq.9		26		6a 38ca			
			TOTAUX	7a 50ca								TOTAUX	6a 38ca

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

COUDER Sylvie Lydia Martine (Propriétaire) née le 2 Janvier 1964 à BEZIERS (34)
demeurant 0005 RUE DU MOULIN, 34120 NEZIGNAN-L EVEQUE
Epouse de COUDER ROQUES

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3280

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	95	14.09.2017	13a 75ca			Séq.9		126		10a 80ca				
			TOTAUX	13a 75ca							TOTAUX	10a 80ca		

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3290

Feuillet unique

ARMERIO Marc Jose (Propriétaire) né le 13 Mars 1938 à VALRAS-PLAGE (34)
demeurant 0038 RUE RONSARD, 34350 VALRAS-PLAGE

ORTEGA Eliane Josette (Propriétaire) née le 23 Juin 1939 à VIAS (34)
demeurant 0038 RUE RONSARD, 34350 VALRAS-PLAGE
Epouse de ARMERIO Marc

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	96	14.09.2017	8a 33ca			Séq.9								
BI	97	14.09.2017	62ca			Séq.9		131		7a 50ca				
			TOTAUX	8a 95ca							TOTAUX	7a 50ca		

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>BLANC Chantal Jeanne Thérèse (Nu-proprétaire) née le 12 Octobre 1951 à BORT LES ORGUES (19) demeurant 0000 CLOSDE CORNILLAS, VALENCE, 82400 VALENCE D AGEN Epouse de MAUFRAS Fernand</p> <p>BLANC Renée Joséphine Angèle (Nu-proprétaire) née le 14 Juillet 1950 à BORT LES ORGUES (19) demeurant 0008 IMP MAURIAC, 34410 SAUVIAN Epouse de IZQUIERDO Daniel</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 3300</p> <p>Feuillet unique</p>
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	102	14.09.2017	15a 68ca			Séq.9		128		13a 30ca			
			TOTAUX	15a 68ca								TOTAUX	13a 30ca

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

ALBERT Annie Rose Louise (Propriétaire - 1/4) née le 17 Juillet 1950 à BEZIERS (34)
demeurant 0020 RUE LEON JOUHAUX, 38100 GRENOBLE

ALBERT Monique Simonne (Propriétaire - 1/4) née le 30 Janvier 1955 à BEZIERS (34)
demeurant 0032 RUE DES TILLEULS, 34410 SERIGNAN
Epouse de CLAVEL Hervé

ALBERT Valérie Claude Renée (Propriétaire - 1/4) née le 7 Juin 1974 à BEZIERS (34)
demeurant 0029 AV CHARLES CAUQUIL, 34350 VALRAS-PLAGE
Epouse de ALBERT Valérie Claude

DUCROS Andrée Simonne (Propriétaire - 1/4) née le 26 Février 1932 à BEZIERS (34)
demeurant 0058 BD MAL DE LATTRE DE TASSIGNY, 34500 BEZIERS
Epouse de ALBERT

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3310

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	98	14.09.2017	42ca			Séq.9		127		5a 67ca			
BI	99	14.09.2017	5a 64ca			Séq.9							
BI	103	14.09.2017	59ca			Séq.9							
BI	196	14.09.2017	5a 21ca			Séq.9							
			TOTAUX	11a 86ca						TOTAUX	5a 67ca		

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>GONGORA Isabelle Yvette (Propriétaire) née le 22 Février 1931 à FEZ (MAROC) demeurant 0172 RTE DE CORNEILHAN, 34500 BEZIERS Epouse de YEDRA Adrien</p> <p>YEDRA Adrien Paul (Propriétaire) né le 1 Août 1931 à TAZA (Maroc) demeurant 0172 RTE DE CORNEILHAN, 34500 BEZIERS</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 3320</p> <p>Feuillet unique</p>
---	--	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT						
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	110	14.09.2017	10a 07ca			Séq.9		129		8a 56ca			
			TOTAUX	10a 07ca								TOTAUX	8a 56ca

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

<p>FRAYSSE Gisèle Mauricette (Nu-proprétaire) née le 18 Novembre 1940 à AUBENAS demeurant</p> <p>FRAYSSE Gérard Henri (Nu-proprétaire) né le 9 Avril 1944 à AVIGNON demeurant</p> <p>YEDRA Emile Gustave (Propriétaire) né le 16 Avril 1930 à TAZA (MAROC) demeurant 0018 AV DE LA GARE DU MIDI, 34120 PEZENAS Veuf BRUN</p>	<p>Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan</p>	<p>N° de Compte 3330</p> <p>Feuillet unique</p>
--	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	216	14.09.2017	4a 05ca			Séq.9		130		3a 42ca				
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BI:216: Servitude de passage au profit de G 798, publiée le 04/12/1978 volume 1890 n°18. A SUPPRIMER														
			TOTAUX	4a 05ca					TOTAUX	3a 42ca				

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3340

Feuillet unique

PALLARES Jean Louis (Propriétaire) né le 13 Juin 1944 à BEZIERS (34)
demeurant 0009 RUE JEAN SEBASTIEN BACH, 66510 ST HIPPOLYTE

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	113	14.09.2017	15a 63ca			Séq.9		30		13a 29ca				
			TOTAUX	15a 63ca							TOTAUX	13a 29ca		

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
20

Feuillet unique

ASSOCIATION FONCIERE URBAINE AUTORISEE LES JARDINS DE SERIGNAN (Gestionnaire) née le 14 Septembre 2017
demeurant 48, 0000 CHE DE LA GALINIE, 34410 SERIGNAN

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations
BI	45	14.09.2017	8a 13ca			Séq.9		51p 53p 54 55 56 57 58 59		98a 51ca 5a 52ca 17a 57ca 2a 39ca 13a 93ca 10a 80ca 74ca 35ca			
BI	46	14.09.2017	8a 61ca			Séq.9							
BI	68	14.09.2017	15a 19ca			Séq.9							
BI	76	14.09.2017	5a 96ca			Séq.9							
BI	77	14.09.2017	6a 35ca			Séq.9							
BI	85	14.09.2017	9a 62ca			Séq.9							
BI	88	14.09.2017	4a 95ca			Séq.9							
BI	92	14.09.2017	7a 80ca			Séq.9							
BI	94	14.09.2017	3a 54ca			Séq.9							
BI	109	14.09.2017	5a 18ca			Séq.9							
BI	111	14.09.2017	5a 34ca			Séq.9							
BI	166	14.09.2017	2a 62ca			Séq.9							

OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE

*** BI:45: Droit de retour conventionnel au profit de CARREAU né le 17.09.1906 et MARME née le 25.11.1910. INSCRIPTION A RENOUVEL
 *** BI:46: Droit de retour conventionnel au profit de CARREAU né le 09.04.1934. INSCRIPTION A RENOUVELER
 *** BI:68: Servitude de passage de réseaux humides du 24/02/2016 publiée le 14/04/2016 Volume 2016P n°2719 et attestation rectificative Volume 2016P n°8283. A RENOUVELER
 *** BI:92: Servitude de passage au profit de G 800 et G 1288. A SUPPRIMER
 Privilège de vendeur publié le 28/11/2016 volume 2016V n°3116, au profit de BARROS Renée et ESTEVAN Albert. INSCRIPTION A RENOUVELER
 *** BI:111: Servitude de passage au profit de G 798, publiée le 22/12/1978 volume 1890 n°18. A SUPPRIMER

TOTAUX 83a 29ca

TOTAUX 1ha 49a 81ca

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

DE SAN NICOLAS Emeline Fanny (Gestionnaire) née le 24 Janvier 1993 à BEZIERS demeurant	Le Président de l'AFUA Les Jardins de Sérignan	N° de Compte 3315 Feuillet unique
---	---	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT							LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	195	14.09.2017	31ca			Séq.9		21		2a 97ca				
BI	198	14.09.2017	2a 66ca			Séq.9								
OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE														
*** BI:198: Droit de retour et clause d'exclusion de communauté (volume 2016P n°4299). INSCRIPTION A RENOUVELER *** BI:195: Droit de retour et clause d'exclusion de communauté (volume 2016P n°4299). INSCRIPTION A RENOUVELER														
			TOTAUX								TOTAUX			
			2a 97ca								2a 97ca			

PROCES-VERBAL DE REMEMBREMENT

DESIGNATION DES PROPRIETAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

ALBERT Josiane Denise (Gestionnaire) née le 16 Novembre 1951 à BEZIERS (34)
demeurant 0011 CHE DE LA GOURONNE, 34410 SAUVIAN
Epouse de SERRANO Henry

Le Président de l'AFUA
Les Jardins de Sérignan

N° de Compte
3316

Feuillet unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DU REMEMBREMENT

LOTS ATTRIBUES A LA SUITE DU REMEMBREMENT

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	Nature	Valeur	Observations	
BI	197	14.09.2017	2a 97ca			Séq.9		32		2a 97ca				
			TOTAUX	2a 97ca							TOTAUX	2a 97ca		

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de SERIGNAN

A.F.U.A. Les Jardins de Sérignan

REMEMBREMENT

Séquences 8 et 9

Dossier d'enquête publique Pièce N° 7

<h3>Notice sur le mode d'évaluation des valeurs des parcelles après remembrement</h3>
--

Le parcellaire après remembrement est établi en concertation avec les divers propriétaires.

Dates des réunions de concertation :

- Pour la séquence 8
 - o Le 11/03/2016
 - o Le 22/06/2016
- Pour la séquence 9
 - o Le 11/03/2016
 - o Le 28/06/2016

Le 10 Mars 2017, les propriétaires concernés par le remembrement des 2 séquences ont été conviés à une réunion de présentation du dossier final de remembrement, préalablement au démarrage de l'enquête publique.

Les contraintes principales sont les suivantes :

- aménagement cohérent des séquences
- prise en compte des souhaits des aménagements futurs des propriétaires (étant ici précisé que les divisions de leurs lots attribués et dépôts de D.P* ou P.A.** seront réalisés par leurs soins, après achèvement du remembrement de la séquence concernée, et ce, dans le respect des règles régissant le fonctionnement de l'AFUA)
- adaptation du projet aux contraintes d'urbanisme
- prélèvement de 15% de superficie sur les parcelles d'apport (surplus de cession à la voie primaire compris) pour création des voies et espace commun à l'intérieur des séquences
- l'intégration à l'apport du surplus pour cession à la voie primaire génère une perte de superficie sur les lots attribués dans le contour des séquences.

L'AFUA Les Jardins de Sérignan supporte l'intégralité de cette perte sur ses lots attribués. Aucun autre propriétaire ne supporte cette perte

- respect du contour du périmètre des séquences, défini par les emprises des voies primaires, de la ZNIEFF ou des limites bornées avec des riverains extérieurs à la ZAC (CCAS, ...)
- obligation de respecter des largeurs précises sur les voies à créer, prenant en compte les sens de circulation, les trottoirs, pistes cyclables et espaces verts
- obligation de créer les fossés et divers ouvrages hydrauliques
- intégration des transformateurs EDF dans les lots attribués à l'AFUA Les Jardins de Sérignan
- tracé de lots réguliers

L'application stricte du taux de 15% ne permettant pas le respect des contraintes citées ci-dessus, les superficies de certains lots attribués résultent du tracé au plan et non pas de la simple application de ce taux.

Certains lots auront une superficie supérieure à celle qui résulte de l'application du taux, et à l'inverse, d'autres présenteront une superficie inférieure.

La différence constatée ayant un impact direct sur la valeur du lot attribué, elle entraîne règlement d'une soulte pour s'assurer du principe d'équité.

Pour les parcelles d'apport de moins de 300m², tout a été mis en œuvre, dans la mesure du possible, pour conserver une superficie de lot attribué, permettant, à minima, la régularisation future, par voie de demande de permis de construire, d'un bâtiment existant.

L'évaluation des valeurs des parcelles après remembrement se fait par simple multiplication de la superficie du lot attribué par le prix unique de 40€ au m².

- D.P.* : déclaration préalable
- P.A.** : permis d'aménager

Le 07/09/2017

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de SERIGNAN

A.F.U.A. Les Jardins de Sérignan

REMEMBREMENT

Séquences 8 et 9

Dossier d'enquête publique
Pièce N° 8

Etat des valeurs des parcelles après remembrement et des quotes-parts de ces valeurs en cas de copropriété

Le 07/09/2017

SEQUENCE 8 - APRES REMEMBREMENT

<i>Numéro de lot attribué</i>	<i>Numéro de compte (P.V. de remembrement)</i>	<i>Superficie du lot attribué en m²</i>	<i>Valeur du lot attribué (= superficie x 40 €)</i>
1	2890	562	22 480,00 €
2	2830	641	25 640,00 €
42	5000	482	19 280,00 €
43	5010	483	19 320,00 €
44	5020	483	19 320,00 €
4	2990	311	12 440,00 €
5	3010	625	25 000,00 €
6	3000	155	6 200,00 €
7	2900	558	22 320,00 €
8	2920	597	23 880,00 €
9	2870	666	26 640,00 €
10	2960	807	32 280,00 €
11	2860	1157	46 280,00 €
12	2850	1157	46 280,00 €
13	2980	155	6 200,00 €
14	2970	533	21 320,00 €
15	3030	1093	43 720,00 €
16	2880	632	25 280,00 €
17	2910	571	22 840,00 €
18	3020	518	20 720,00 €
19	2950	1568	62 720,00 €

SEQUENCE 8 - APRES REMEMBREMENT

<i>Numéro de lot attribué</i>	<i>Numéro de compte (P.V. de remembrement)</i>	<i>Superficie du lot attribué en m²</i>	<i>Valeur du lot attribué (= superficie x 40 €)</i>
45a	C34	4805	192 200,00 €
45b		1391	55 640,00 €
117	2930	1269	50 760,00 €
118	2940	1812	72 480,00 €
119a	3040	808	32 320,00 €
119b		2478	99 120,00 €
119c		742	29 680,00 €
119d		512	20 480,00 €
50	20	5	200,00 €
51p		8520	340 800,00 €
52		702	28 080,00 €
53p		295	11 800,00 €

SEQUENCE 9 - APRES REMEMBREMENT

<i>Numéro de lot attribué</i>	<i>Numéro de compte (P.V. de remembrement)</i>	<i>Superficie du lot attribué en m²</i>	<i>Valeur du lot attribué (= superficie x 40 €)</i>
21	C36	297	11 880,00 €
22	3080	512	20 480,00 €
23	3070	514	20 560,00 €
24	3060	515	20 600,00 €
25	3090	1515	60 600,00 €
26	3270	638	25 520,00 €
27	3230	864	34 560,00 €
28	3240	1420	56 800,00 €
29	3130	1370	54 800,00 €
30	3340	1329	53 160,00 €
31	3110	1624	64 960,00 €

SEQUENCE 9 - APRES REMEMBREMENT

<i>Numéro de lot attribué</i>	<i>Numéro de compte (P.V. de remembrement)</i>	<i>Superficie du lot attribué en m²</i>	<i>Valeur du lot attribué (= superficie x 40 €)</i>
32	C30	297	11 880,00 €
131	3290	750	30 000,00 €
34	3050	1661	66 440,00 €
35	3210	461	18 440,00 €
36	3180	394	15 760,00 €
37	3160	344	13 760,00 €
45	C34	287	
38	3220	1392	55 680,00 €
39	3190	719	28 760,00 €
40	3200	714	28 560,00 €
41	3150	371	14 840,00 €
121	3100	1420	56 800,00 €

SEQUENCE 9 - APRES REMEMBREMENT

Numéro de lot attribué	Numéro de compte (P.V. de remembrement)	Superficie du lot attribué en m²	Valeur du lot attribué (= superficie x 40 €)
122a	3120	1042	41 680,00 €
122b		1403	56 120,00 €
122c		804	32 160,00 €
122d		2275	91 000,00 €
122e		1430	57 200,00 €
123	3170	966	38 640,00 €
124	3250	670	26 800,00 €
126	3280	1080	43 200,00 €
127a	3310	371	14 840,00 €
127b		567	22 680,00 €
128	3300	1330	53 200,00 €
129	3320	856	34 240,00 €
130	3330	342	13 680,00 €

SEQUENCE 9 - APRES REMEMBREMENT

Numéro de lot attribué	Numéro de compte (P.V. de remembrement)	Superficie du lot attribué en m²	Valeur du lot attribué (= superficie x 40 €)
51p	20	9851	394 040,00 €
53p		552	22 080,00 €
54		1757	70 280,00 €
55		239	9 560,00 €
56		1393	55 720,00 €
57		1080	43 200,00 €
58		74	2 960,00 €
59		35	1 400,00 €

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de SERIGNAN

A.F.U.A. Les Jardins de Sérignan

REMEMBREMENT

Séquences 8 et 9

Dossier d'enquête publique Pièce N° 9

<p>Tableau comparatif par propriétaires avant et après remembrement des valeurs respectives des parcelles ou des quotes-parts de ces valeurs en cas de copropriété, avec l'indication des soultes</p>
--

Des voies et espaces communs sont constitués dans le cadre de l'aménagement des séquences.

En application de la règle édictée en pièce n°7 du présent dossier d'enquête publique, l'assiette foncière des voies résulte de la somme des superficies prélevées sur les parcelles d'apports.

Le taux de prélèvement est de 15%.

Les voies créées sont portées au compte de l'AFUA Les Jardins de Sérignan avant leur futur transfert dans le domaine public de la Commune de Sérignan.

Sur les parcelles d'apport de faible contenance cadastrale, il n'est pas systématiquement appliqué de prélèvement pour s'assurer, que le lot attribué, suivant sa configuration, permettra de recevoir une future construction. Dans ces cas-là, les propriétaires concernés doivent verser une soulte à l'AFUA.

Pour certains lots, le projet d'aménagement global ne permet pas le strict respect du taux de prélèvement de 15% ; ces cas-là conduisent au calcul d'une soulte pour respecter le principe d'équité.

L'AFUA ne se verse pas de soulte mais supporte le complément d'apport de superficie nécessaire à la constitution des assiettes foncières des voies à créer.

Exemple :

Pour une parcelle d'apport d'une contenance cadastrale : 8a76ca

Superficie réelle du lot attribué (suivant contraintes et tracé au plan) : 767m²

Superficie théorique du lot attribué (suivant application du taux moyen) : 776m²

Ecart de superficie en faveur de l'AFUA à l'issue du remembrement : 9m²

L'AFUA doit régler une soulte au propriétaire, de : $9 \times 40\text{€} = 360\text{€}$

Le 07/09/2017

SEQUENCE 8 - AVANT REMEMBREMENT								SEQUENCE 8 - APRES REMEMBREMENT						
N° d'ordre (plan de remembrement)	Section	Parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport	Contenance cadastrale prise en compte pour le calcul de l'apport	Numéro de compte	Parcelles comprises dans le contour de la séquence	Contenance cadastrale comprise dans le contour de la séquence	Valeur des parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport (= contenance cadastrale x 40 €)	Valeur des parcelles comprises dans le contour de la séquence (= contenance cadastrale x 40 €)	Numéro de lot attribué	Numéro de compte (P.V. de remembrement)	Superficie du lot attribué en m²	Valeur du lot attribué (= superficie x 40 €)	Soulte	Observations
1	BH	212	0a05ca	2890			200,00 €		1	2890	562	22 480,00 €	0,00 €	Respect des 15%
		213	1a33ca				5 320,00 €							
		389	0a29ca				1 160,00 €							
		390	4a94ca		390	4a94ca	19 760,00 €	19 760,00 €						
2	BH	188	0a05ca	2830	188	05ca	200,00 €	30 160,00 €	2	2830	641	25 640,00 €	0,00 €	Respect des 15%
		189	7a49ca		189	7a49ca	29 960,00 €							
42	BH	459	5a67ca	5000	459	5a67ca	22 680,00 €	22 680,00 €	42	5000	482	19 280,00 €	0,00 €	Respect des 15%
43	BH	460	5a68ca	5010	460	5a68ca	22 720,00 €	22 720,00 €	43	5010	483	19 320,00 €	0,00 €	Respect des 15%
44	BH	461	5a68ca	5020	461	5a68ca	22 720,00 €	22 720,00 €	44	5020	483	19 320,00 €	0,00 €	Respect des 15%
4	BH	113	3a11ca	2990	113	3a11ca	12 440,00 €	12 440,00 €	4	2990	311	12 440,00 €	1 880,00 €	Doit régler à l'AFUA les 47m²
5	BH	115	6a25ca	3010	115	6a25ca	25 000,00 €	25 000,00 €	5	3010	625	25 000,00 €	3 760,00 €	Doit régler à l'AFUA les 94m²
6	BH	114	1a55ca	3000	114	1a55ca	6 200,00 €	6 200,00 €	6	3000	155	6 200,00 €	3 760,00 €	Doit régler à l'AFUA les 23m²
7	BH	95	1a56ca	2900			6 240,00 €		7	2900	558	22 320,00 €	0,00 €	Respect des 15%
		96	5a00ca		96	5a00ca	20 000,00 €	20 000,00 €						
8	BH	99	1a74ca	2920			6 960,00 €		8	2920	597	23 880,00 €	0,00 €	Respect des 15%
		100	5a28ca		100	5a28ca	21 120,00 €	21 120,00 €						
9	BH	82	0a29ca	2870			1 160,00 €		9	2870	666	26 640,00 €	0,00 €	Respect des 15%
		83	6a25ca		83	6a25ca	25 000,00 €	30 160,00 €						
		84	1a29ca		84	1a29ca	5 160,00 €							

SEQUENCE 8 - AVANT REMEMBREMENT									SEQUENCE 8 - APRES REMEMBREMENT					
N° d'ordre (plan de remembrement)	Section	Parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport	Contenance cadastrale prise en compte pour le calcul de l'apport	Numéro de compte	Parcelles comprises dans le contour de la séquence	Contenance cadastrale comprise dans le contour de la séquence	Valeur des parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport (= contenance cadastrale x 40 €)	Valeur des parcelles comprises dans le contour de la séquence (= contenance cadastrale x 40 €)	Numéro de lot attribué	Numéro de compte (P.V. de remembrement)	Superficie du lot attribué en m²	Valeur du lot attribué (= superficie x 40 €)	Soulte	Observations
10	BH	446p	0a85ca	2960			3 400,00 €		10	2960	807	32 280,00 €	0,00 €	Respect des 15%
		447	8a64ca		447	8a64ca	34 560,00 €	34 560,00 €						
11	BH	66	12a78ca	2860	66	12a78ca	51 120,00 €	51 120,00 €	11	2860	1157	46 280,00 €	0,00 €	Respect des 15%
		67p	0a83ca				3 320,00 €							
12	BH	63	12a78ca	2850	63	12a78ca	51 120,00 €	51 120,00 €	12	2850	1157	46 280,00 €	0,00 €	Respect des 15%
		67p	0a83ca				3 320,00 €							
13	BH	112	1a55ca	2980	112	1a55ca	6 200,00 €	6 200,00 €	13	2980	155	6 200,00 €	920,00 €	Doit régler à l'AFUA les 23m²
14	BH	190	1a07ca	2970			4 280,00 €		14	2970	533	21 320,00 €	240,00 €	L'AFUA doit régler 6m2
		191	5a27ca		191	5a27ca	21 080,00 €	21 080,00 €						
15	BH	192	0a36ca	3030			1 440,00 €		15	3030	1093	43 720,00 €	0,00 €	Respect des 15%
		193	12a50ca		193	12a50ca	50 000,00 €	50 000,00 €						
16	BH	85	0a85ca	2880	85	0a85ca	3 400,00 €	3 400,00 €	16	2880	632	25 280,00 €	920,00 €	Doit régler à l'AFUA les 23m²
		88	6a32ca		88	6a32ca	25 280,00 €	25 280,00 €						
17	BH	97	5a20ca	2910	97	5a20ca	20 800,00 €	20 800,00 €	17	2910	571	22 840,00 €	0,00 €	Respect des 15%
		98	1a52ca				6 080,00 €							
18	BH	116	5a30ca	3020	116	5a30ca	21 200,00 €	21 200,00 €	18	3020	518	20 720,00 €	2 720,00 €	Doit régler à l'AFUA les 68m²
19	BH	404	0a16ca	2950			640,00 €		19	2950	1568	62 720,00 €	0,00 €	Respect des 15%
		405	3a32ca				13 280,00 €							
		108	14a97ca		108	14a97ca	59 880,00 €	59 880,00 €						

SEQUENCE 8 - AVANT REMEMBREMENT								SEQUENCE 8 - APRES REMEMBREMENT						
N° d'ordre (plan de remembrement)	Section	Parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport	Contenance cadastrale prise en compte pour le calcul de l'apport	Numéro de compte	Parcelles comprises dans le contour de la séquence	Contenance cadastrale comprise dans le contour de la séquence	Valeur des parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport (= contenance cadastrale x 40 €)	Valeur des parcelles comprises dans le contour de la séquence (= contenance cadastrale x 40 €)	Numéro de lot attribué	Numéro de compte (P.V. de remembrement)	Superficie du lot attribué en m²	Valeur du lot attribué (= superficie x 40 €)	Soulte	Observations
45	BH	64	6a48ca	C34	64	6a48ca	25 920,00 €	274 160,00 €	45a	C34	4805	192 200,00 €	3 320,00 €	Il devrait y avoir un lot attribué sur ce compte pour une superficie de 287m² dans la séquence 9; aucun lot n'est attribué sur la séquence 9, la superficie totale du compte est portée sur les lots attribués en séquence 8; doit régler 83m² à l'AFUA
		65	5a09ca		65	5a09ca	20 360,00 €							
		67	1a66ca		67	1a66ca	6 640,00 €							
		68	0a60ca		68	0a60ca	2 400,00 €							
		70	3a08ca		70	3a08ca	12 320,00 €							
		71	3a35ca		71	3a35ca	13 400,00 €							
		81	0a04ca		81	0a04ca	160,00 €							
		89	2a36ca		89	2a36ca	9 440,00 €							
		95	1a56ca		95	1a56ca	6 240,00 €							
		98	1a52ca		98	1a52ca	6 080,00 €							
		99	1a74ca		99	1a74ca	6 960,00 €							
		109	16a28ca		109	16a28ca	65 120,00 €							
		210	0a49ca		210	0a49ca	1 960,00 €							
		213	1a33ca		213	1a33ca	5 320,00 €							
		214	0a02ca		214	0a02ca	80,00 €							
		217	0a11ca		217	0a11ca	440,00 €							
219	0a32ca	219	0a32ca	1 280,00 €										
392	14a67ca	392	14a67ca	58 680,00 €										
405	3a32ca	405	3a32ca	13 280,00 €										
385	4a52ca	385	4a52ca	18 080,00 €										
117	BH	103	1a53ca	2930	103	1a53ca	6 120,00 €	60 000,00 €	117	2930	1269	50 760,00 €	240,00 €	L'AFUA doit régler 6m2
		104	13a47ca		104	13a47ca	53 880,00 €							
118	BH	452	23a35ca	2940	452	23a35ca	93 400,00 €	93 400,00 €	118	2940	1812	72 480,00 €	6 920,00 €	L'AFUA doit régler 173m2

SEQUENCE 8 - AVANT REMEMBREMENT									SEQUENCE 8 - APRES REMEMBREMENT					
N° d'ordre (plan de remembrement)	Section	Parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport	Contenance cadastrale prise en compte pour le calcul de l'apport	Numéro de compte	Parcelles comprises dans le contour de la séquence	Contenance cadastrale comprise dans le contour de la séquence	Valeur des parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport (= contenance cadastrale x 40 €)	Valeur des parcelles comprises dans le contour de la séquence (= contenance cadastrale x 40 €)	Numéro de lot attribué	Numéro de compte (P.V. de remembrement)	Superficie du lot attribué en m²	Valeur du lot attribué (= superficie x 40 €)	Soulte	Observations
119	BH	118	0a98ca	3040			3 920,00 €		119a	3040	808	32 320,00 €	1 080,00 €	Doit régler 27m² à l'AFUA
		121	24a75ca		121	24a75ca	99 000,00 €	99 000,00 €	119b		2478	99 120,00 €		
		122	1a50ca				6 000,00 €		119c		742	29 680,00 €		
		406	0a97ca				3 880,00 €		119d		512	20 480,00 €		
		407	23a92ca		407	23a92ca	95 680,00 €	95 680,00 €						
	BH	86	0a26ca	20	86	0a26ca	1 040,00 €	279 080,00 €	50	20	5	200,00 €		Les lots attribués à l'AFUA qui sont à cheval sur les deux séquences (8 et 9) sont mentionnés dans chaque tableau de séquence (pour partie="p"), avec indication de la superficie s'inscrivant dans la séquence concernée.
87		1a94ca	87		1a94ca	7 760,00 €	51p		8520		340 800,00 €			
101		28a14ca	101		28a14ca	112 560,00 €	52		702		28 080,00 €			
102		2a17ca	102		2a17ca	8 680,00 €	53p		295		11 800,00 €			
117		1a92ca	117		1a92ca	7 680,00 €								
118		0a98ca	118		0a98ca	3 920,00 €								
122		1a50ca	122		1a50ca	6 000,00 €								
466		0a06ca	466		0a06ca	240,00 €								
471		6a68ca	471		6a68ca	26 720,00 €								
448		25a92ca	448		25a92ca	103 680,00 €								
474	0a20ca	474	0a20ca	800,00 €										

SEQUENCE 9 - AVANT REMEMBREMENT									SEQUENCE 9 - APRES REMEMBREMENT					
N° d'ordre (plan de remembrement)	Section	Parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport	Contenance cadastrale prise en compte pour le calcul de l'apport	Numéro de compte	Parcelles comprises dans le contour de la séquence	Contenance cadastrale comprise dans le contour de la séquence	Valeur des parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport (= contenance cadastrale x 40 €)	Valeur des parcelles comprises dans le contour de la séquence (= contenance cadastrale x 40 €)	Numéro de lot attribué	Numéro de compte (P.V. de remembrement)	Superficie du lot attribué en m²	Valeur du lot attribué (= superficie x 40 €)	Soulte	Observations
21	BI	195	0a31ca	C36	195	0a31ca	1 240,00 €	11 880,00 €	21	C36	297	11 880,00 €	1 800,00 €	Aucun prélèvement pour conserver la possibilité de construire sur le lot attribué. Doit régler à l'AFUA les 45m². Passe de la séquence 9 à la séquence 8
		198	2a66ca		198	2a66ca	10 640,00 €							
22	BI	38p	0a26ca	3080			1 040,00 €		22	3080	512	20 480,00 €	0,00 €	Respect des 15%
		44	5a76ca		44	5a76ca	23 040,00 €	23 040,00 €						
23	BI	38p	0a26ca	3070			1 040,00 €		23	3070	514	20 560,00 €	0,00 €	Respect des 15%
		43	5a79ca		43	5a79ca	23 160,00 €	23 160,00 €						
24	BI	38p	0a26ca	3060			1 040,00 €		24	3060	515	20 600,00 €	0,00 €	Respect des 15%
		42	5a80ca		42	5a80ca	23 200,00 €	23 200,00 €						
25	BI	47	17a82ca	3090	47	17a82ca	71 280,00 €	71 280,00 €	25	3090	1515	60 600,00 €	0,00 €	Respect des 15%
26	BI	93	7a50ca	3270	93	7a50ca	30 000,00 €	30 000,00 €	26	3270	638	25 520,00 €	0,00 €	Respect des 15%
27	BI	86	10a17ca	3230	86	10a17ca	40 680,00 €	40 680,00 €	27	3230	864	34 560,00 €	0,00 €	Respect des 15%
28	BI	89	5a49ca	3240	89	5a49ca	21 960,00 €	66 840,00 €	28	3240	1420	56 800,00 €	0,00 €	Respect des 15%
		90	11a22ca		90	11a22ca	44 880,00 €							
29	BI	73	1a85ca	3130	73	1a85ca	7 400,00 €	64 480,00 €	29	3130	1370	54 800,00 €	0,00 €	Respect des 15%. Transfert d'une partie sur la séquence 8
		74	14a27ca		74	14a27ca	57 080,00 €							
30	BI	113	15a63ca	3340	113	15a63ca	62 520,00 €	62 520,00 €	30	3340	1329	53 160,00 €	0,00 €	Respect des 15%
31	BI	49	19a10ca	3110	49	19a10ca	76 400,00 €	76 400,00 €	31	3110	1624	64 960,00 €	0,00 €	Respect des 15%
32	BI	197	2a97ca	C30	197	2a97ca	11 880,00 €	11 880,00 €	32	C30	297	11 880,00 €	1 800,00 €	Aucun prélèvement pour conserver la possibilité de construire sur le lot attribué. Doit régler à l'AFUA les 45m². Passe de la séquence 9 à la séquence 8

SEQUENCE 9 - AVANT REMEMBREMENT								SEQUENCE 9 - APRES REMEMBREMENT						
N° d'ordre (plan de remembrement)	Section	Parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport	Contenance cadastrale prise en compte pour le calcul de l'apport	Numéro de compte	Parcelles comprises dans le contour de la séquence	Contenance cadastrale comprise dans le contour de la séquence	Valeur des parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport (= contenance cadastrale x 40 €)	Valeur des parcelles comprises dans le contour de la séquence (= contenance cadastrale x 40 €)	Numéro de lot attribué	Numéro de compte (P.V. de remembrement)	Superficie du lot attribué en m²	Valeur du lot attribué (= superficie x 40 €)	Soulte	Observations
131	BI	96	8a33ca	3290	96	8a33ca	33 320,00 €	35 800,00 €	131	3290	750	30 000,00 €	440,00 €	L'AFUA doit régler 11m²
		97	0a62ca		97	0a62ca	2 480,00 €							
34	BI	39	0a74ca	3050			2 960,00 €		34	3050	1661	66 440,00 €	0,00 €	Respect des 15%. Intégration d'une cession complémentaire à la voie primaire dans le cadre du remembrement
		40	18a80ca		40	18a80ca	75 200,00 €	75 200,00 €						
35	BI	87	5a42ca	3210	87	5a42ca	21 680,00 €	21 680,00 €	35	3210	461	18 440,00 €	0,00 €	Respect des 15%
36	BI	81	4a63ca	3180	81	4a63ca	18 520,00 €	18 520,00 €	36	3180	394	15 760,00 €	0,00 €	Respect des 15%
37	BI	79	4a05ca	3160	79	4a05ca	16 200,00 €	16 200,00 €	37	3160	344	13 760,00 €	0,00 €	Respect des 15%
45	BI	72	1a51ca	C34	72	1a51ca	6 040,00 €	6 040,00 €	45	C34	287			Respect des 15% - Transféré dans les lots attribués du même compte en séquence 8
		184	0a08ca				320,00 €							
		185	1a79ca		185	1a79ca	7 160,00 €	7 160,00 €						
38	BI	84	16a38ca	3220	84	16a38ca	65 520,00 €	65 520,00 €	38	3220	1392	55 680,00 €	0,00 €	Respect des 15%
39	BI	82	8a46ca	3190	82	8a46ca	33 840,00 €	33 840,00 €	39	3190	719	28 760,00 €	0,00 €	Respect des 15%
40	BI	83	8a40ca	3200	83	8a40ca	33 600,00 €	33 600,00 €	40	3200	714	28 560,00 €	0,00 €	Respect des 15%
41	BI	78	4a37ca	3150	78	4a37ca	17 480,00 €	17 480,00 €	41	3150	371	14 840,00 €	0,00 €	Respect des 15%
121	BI	48	18a40ca	3100	48	18a40ca	73 600,00 €	73 600,00 €	121	3100	1420	56 800,00 €	5 760,00 €	L'AFUA doit régler 144m²
122	BI	69	81a89ca	3120	69	81a89ca	327 560,00 €	331 960,00 €	122a	3120	1042	41 680,00 €	3 840,00 €	L'AFUA doit régler 96m²
		70	0a19ca		70	0a19ca	760,00 €		122b		1403	56 120,00 €		
		71	0a91ca		71	0a91ca	3 640,00 €		122c		804	32 160,00 €		
									122d		2275	91 000,00 €		
									122e		1430	57 200,00 €		

SEQUENCE 9 - AVANT REMEMBREMENT									SEQUENCE 9 - APRES REMEMBREMENT					
N° d'ordre (plan de remembrement)	Section	Parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport	Contenance cadastrale prise en compte pour le calcul de l'apport	Numéro de compte	Parcelles comprises dans le contour de la séquence	Contenance cadastrale comprise dans le contour de la séquence	Valeur des parcelles prises en compte pour le calcul de l'apport (= contenance cadastrale x 40 €)	Valeur des parcelles comprises dans le contour de la séquence (= contenance cadastrale x 40 €)	Numéro de lot attribué	Numéro de compte (P.V. de remembrement)	Superficie du lot attribué en m²	Valeur du lot attribué (= superficie x 40 €)	Soulte	Observations
123	BI	75	5a15ca	3170	75	5a15ca	20 600,00 €	45 440,00 €	123	3170	966	38 640,00 €	0,00 €	Respect des 15%
		80	6a21ca		80	6a21ca	24 840,00 €							
124	BI	91	7a88ca	3250	91	7a88ca	31 520,00 €	31 520,00 €	124	3250	670	26 800,00 €	0,00 €	Respect des 15%
126	BI	95	13a75ca	3280	95	13a75ca	55 000,00 €	55 000,00 €	126	3280	1080	43 200,00 €	3 560,00 €	L'AFUA doit régler 89m²
127	BI	98	42ca	3310	98	42ca	1 680,00 €	47 440,00 €	127a	3310	371	14 840,00 €	2 800,00 €	L'AFUA doit régler 70m²
		99	5a64ca		99	5a64ca	22 560,00 €							
		103	0a59ca		103	0a59ca	2 360,00 €		127b	567	22 680,00 €			
		196	5a21ca		196	5a21ca	20 840,00 €							
128	BI	102	15a68ca	3300	102	15a68ca	62 720,00 €	62 720,00 €	128	3300	1330	53 200,00 €	120,00 €	L'AFUA doit régler 3m²
129	BI	110	10a07ca	3320	110	10a07ca	40 280,00 €	40 280,00 €	129	3320	856	34 240,00 €	0,00 €	Respect des 15%
130	BI	216	4a05ca	3330	216	4a05ca	16 200,00 €	16 200,00 €	130	3330	342	13 680,00 €	80,00 €	L'AFUA doit régler 2m²
20	BI	45	8a13ca	20	45	8a13ca	32 520,00 €		51p	20	9851	394 040,00 €		Les lots attribués à l'AFUA qui sont à cheval sur les deux séquences (8 et 9) sont mentionnés dans chaque tableau de séquence (pour partie="p"), avec indication de la superficie s'inscrivant dans la séquence concernée.
		46	8a61ca		46	8a61ca	34 440,00 €							
		68	15a19ca		68	15a19ca	60 760,00 €		53p		552	22 080,00 €		
		76	5a96ca		76	5a96ca	23 840,00 €							
		77	6a35ca		77	6a35ca	25 400,00 €		54		1757	70 280,00 €		
		85	9a62ca		85	9a62ca	38 480,00 €		55		239	9 560,00 €		
		88	4a95ca		88	4a95ca	19 800,00 €		56		1393	55 720,00 €		
		92	7a80ca		92	7a80ca	31 200,00 €		57		1080	43 200,00 €		
		94	3a54ca		94	3a54ca	14 160,00 €		58		74	2 960,00 €		
		109	5a18ca		109	5a18ca	20 720,00 €							
		111	5a34ca		111	5a34ca	21 360,00 €							
		166	2a62ca		166	2a62ca	10 480,00 €		59		35	1 400,00 €		

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de SERIGNAN

A.F.U.A. Les Jardins de Sérignan

REMEMBREMENT

Séquences 8 et 9

Dossier d'enquête publique Pièce N° 10

<p>Etat des terrains faisant l'objet avant remembrement d'une affectation à des usages publics et état des terrains à affecter après remembrement à ces mêmes usages</p>

Les opérations de remembrement, qui ont pour but la réorganisation foncière dans le cadre de l'aménagement de la ZAC « Les Jardins de Sérignan », sont conduites dans le cadre d'une réflexion d'ensemble.

Le projet d'aménagement de la zone ayant déjà été arrêté (ZAC, PLU, Dossier Loi Eau, DUP), nous ne rencontrons, dans la phase de remembrement des séquences, aucune situation qui n'aurait déjà été traitée en amont.

La ZAC n'était traversée par aucune voie publique mais uniquement des chemins ruraux ouverts au public.

Ces chemins, faisant parti du domaine privé de la Commune, ont été désaffectés à l'usage du public et cédés par la Commune de Sérignan à l'«AFUA Les Jardins de Sérignan» ; ainsi, leurs tracés, devenus obsolètes dans le cadre de l'aménagement de la zone, ne font pas obstacle à l'élaboration du projet d'aménagement des séquences.

Concernant les fossés existants, qui pourraient être considérés comme ayant un caractère d'utilité publique, ils ne sont plus adaptés dans le cadre de l'aménagement de la zone, tant au niveau de leur tracé que de leur dimensionnement.

Les études approfondies qui ont été menées pour l'aménagement des réseaux d'eaux pluviales de la zone ont conduit à leur suppression et à leur remplacement par divers ouvrages (réseau pluvial et bassins de rétention).

Ces ouvrages s'inscrivent principalement dans les voies primaires, les espaces et passages communs.

Les voies, passages et espaces communs qui sont créés au travers de l'aménagement des séquences, prennent en compte les problématiques de circulation du public, d'écoulement des eaux pluviales, et sont directement raccordés aux voies primaires.

Les ouvrages qui s'inscrivent dans les emprises des voies, passages et espaces communs, sont connectés à des zones de rétention (pour les eaux pluviales) ou aux ouvrages principaux situés dans les emprises des voies primaires.

A la clôture des opérations d'aménagement de la ZAC et de remembrement, il sera procédé à une cession des voies, passages et espaces communs à la Commune de Sérignan, pour classement dans le domaine public.

SEQUENCE 8 et 9

Avant remembrement, il n'existe :

- qu'un seul équipement affecté à l'usage du public, qui est une partie de chemin, d'une longueur de 41m, appartenant au domaine public, raccordé à l'ancien chemin rural n°45, aujourd'hui déclassé et cédé à l'AFUA, qui disparaît après remembrement
- aucun fossé qui pourrait avoir un caractère d'utilité publique.

Après remembrement :

- les voies créées traversant et bordant les séquences 8 et 9 permettent la desserte de nombreux lots attribués par bouclage entre 2 voies primaires de la ZAC
- réalisation des réseaux publics sur les voies créées sur ces séquences 8 et 9
- en périphérie des séquences 8 et 9, certains lots attribués sont directement desservis par des voies primaires
- à l'Ouest, la séquence est bordée par une voie primaire qui ne dessert que 2 lots qui sont au même niveau que la voie (à l'extrémité Sud-Ouest), aucun autre lot attribué (les lots sont en contre-bas de cette voie) n'est desservi par cette voie

A la clôture des travaux d'aménagement de la ZAC et de remembrement, les voies créées sur les séquences 8 et 9 seront cédées au domaine public.

Le 07/09/2017

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de SERIGNAN

A.F.U.A. Les Jardins de Sérignan

REMEMBREMENT

Séquences 8 et 9

Dossier d'enquête publique Pièce N° 11

Etat des dépenses faites ou à faire comprenant, le cas échéant, le coût d'acquisition et de démolition des bâtiments ou ouvrages dont la destruction est indispensable au remembrement et les propositions d'indemnisation en ce qui concerne les droits réels et personnels éteints en application de l'article L.322-6.

Séquence 8

Le bâti léger qui se trouve au Sud-Ouest de la parcelle d'apport BH-83 empiétant sur l'emprise de la voie primaire, sera démolit par l'AFUA dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC.

En règle générale, les dalles et bâtis légers, murs de clôtures, clôtures et portails empiétant sur les voies à créer seront démolis dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie traversant la séquence.

Il en sera fait de même dans le cadre de l'aménagement des espaces communs. L'AFUA prendra en charge ces travaux.

Les lots attribués étant destinés à la construction, les clôtures légères existantes les traversant de manière aléatoire après remembrement, devront être démolies.

Ces démolitions devront être réalisées préalablement au bornage des lots attribués, elles seront prises en charge par l'AFUA.

Le coût de ces démolitions (citées ci-dessus) sera pris en charge par l'AFUA, dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC, sauf accord préalable avec les propriétaires concernés. Le cout est estimé par l'AFUA à 10000 € H.T.

SEQUENCE 8		
Zone d'intervention	Travaux	Montant H.T. estimé
BH-83	Bâti léger	2 000,00 €
Ensemble de la séquence	Clôtures et petits ouvrages divers	8 000,00 €

L'AFUA n'interviendra pas sur les ouvrages maintenus en limites séparatives des lots attribués, n'ayant pas fait l'objet des modifications par rapport aux parcelles d'apport.

Les démolitions des ouvrages où bâtiments existants, dans le cadre du remembrement, n'ouvrent droit à aucun dédommagement.

La suppression des servitudes mentionnées ci-dessous n'ouvre droit à aucun dédommagement :

- BH-447 : suppression de la servitude de passage
- BH-71 : suppression de la servitude de passage
- BH-109 : suppression de la servitude de passage
- BH-188 : suppression de la servitude de passage
- BH-189 : suppression de la servitude de passage
- BH-448 : suppression de la servitude de passage

Séquence 9

Le bâti léger (sis au Nord-Ouest de la parcelle d'apport BI-76) devra être démolit dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC.

Le bâtiment, les bâtis légers et la citerne (sis sur la parcelle d'apport BI-77) seront démolis dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.

Le bâtiment et le bâti léger (sis sur la parcelle d'apport BI-80) seront démolis dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.

Le bâtiment (sis sur la parcelle d'apport BI-93) devra être démolit dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.

La dalle en béton et le petit bâti en béton (sis sur la parcelle d'apport BI-111) devront être démolis dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.

Le bâtiment, le barbecue en dur et la dalle en béton (sis sur la parcelle d'apport BI-92) devront être démolis dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.

Le bâtiment et le haut vent (sis sur la parcelle d'apport BI-48) devront être démolis dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.

Le bâtiment et les divers aménagements annexes (sis sur la parcelle d'apport BI-102) devront être démolis dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.

Le bâtiment et le bâti léger (sis sur la parcelle d'apport BI-109) seront démolis dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.

Le bâtiment, le haut vent et le bâti léger (sis sur la parcelle d'apport BI-110) seront démolis dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.

En règle générale, les dalles et bâtis légers, murs de clôtures, clôtures et portails empiétant sur les voies à créer seront démolis dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie traversant la séquence.

Il en sera fait de même dans le cadre de l'aménagement des espaces communs. L'AFUA prendra en charge ces travaux.

Les lots attribués étant destinés à la construction, les clôtures légères existantes les traversant de manière aléatoire après remembrement, devront être démolies. Ces démolitions devront être réalisées préalablement au bornage des lots attribués.

Le coût de ces démolitions (citées ci-dessus) sera pris en charge par l'AFUA, dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC, sauf accord préalable avec les propriétaires concernés. Le cout est estimé par l'AFUA à environ 89000 € H.T.

SEQUENCE 4		
Zone d'intervention	Travaux	Montant H.T. estimé
BI-76	Bâti léger	2 000,00 €
BI-77	Bâtiment + Bâtis légers + citerne	10 000,00 €
BI-80	Bâtiment et Bâti léger	8 000,00 €
BI-93	Bâtiment	7 000,00 €
BI-111	Dalle et bâtiment	3 000,00 €
BI-92	Bâtiment + Barbecue en dur + dalle	7 000,00 €
BI-48	Bâtiment + Haut vent	8 000,00 €
BI-102	Bâtiment + aménagements annexes	9 000,00 €
BI-109	Bâtiment et Bâti léger	8 000,00 €
BI-110	Bâtiment + Haut vent + Bâti léger	7 000,00 €
Ensemble de la séquence	Clôtures et petits ouvrages divers	20 000,00 €

L'AFUA n'interviendra pas sur les ouvrages maintenus en limites séparatives des lots attribués, n'ayant pas fait l'objet des modifications par rapport aux parcelles d'apport.

Les démolitions des ouvrages où bâtiments existants, dans le cadre du remembrement, n'ouvrent droit à aucun dédommagement.

La suppression des servitudes mentionnées ci-dessous n'ouvre droit à aucun dédommagement :

- BI-78 : suppression d'une servitude de passage et de puisage
- BI-78 : suppression d'une servitude de puisage
- BI-79 : suppression de la servitude de passage et de puisage
- BI-81 : suppression de la servitude de passage et de puisage
- BI-82 : suppression de la servitude de passage
- BI-87 : suppression de la servitude de passage et de puisage

- BI-91 : suppression de la servitude de passage
- BI-216 : suppression de la servitude de passage
- BI-92 : suppression de la servitude de passage
- BI-111 : suppression de la servitude de passage

Le 07/09/2017

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de SERIGNAN

A.F.U.A. Les Jardins de Sérignan

REMEMBREMENT

Séquences 8 et 9

**Dossier d'enquête publique
Pièce N° 12**

**Prescriptions propres à l'opération, en complément de la réglementation
d'urbanisme applicable**

En plus du PLU de la Commune de Sérignan, sont opposables aux parcelles concernées par le présent remembrement, les documents suivants :

- le CCCT (cahier des charges de cessions de terrains)
- les annexes au CCCT (notamment le CPAP (cahier des prescriptions architecturales et paysagères) et cahier des limites de prestations techniques entre aménageur et constructeur)
- une notice explicative présentant l'opération de « la ZAC les jardins de Sérignan » (extraite du dossier d'enquête publique pour DUP)

Le 07/09/2017

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de SERIGNAN

A.F.U.A. Les Jardins de Sérignan

REMEMBREMENT

Séquences 8 et 9

Dossier d'enquête publique

Liste des annexes

- le CCCT (cahier des charges de cessions de terrains)
- le CPAP (cahier des prescriptions architecturales et paysagères)
- Le cahier des limites de prestations techniques entre aménageur et constructeur
- une notice explicative présentant l'opération de « la ZAC les jardins de Sérignan » (extraite du dossier d'enquête publique pour DUP)
- l'arrêté de création de la ZAC
- l'arrêté initial de création de l'AFUA et le plan annexé
- l'arrêté modificatif de 1988
- l'arrêté de désignation du comptable
- la délibération pour mise à jour de l'état parcellaire
- l'état parcellaire mis à jour
- la délibération de l'AFUA Les Jardins de Sérignan, du 17 Mars 2016, décidant de l'intégration des cessions de voies aux les parcelles d'apport
- un plan d'aménagement d'ensemble de la ZAC (vue aérienne)
- un plan des séquences
- la délibération du 21 Novembre 2014 décidant du remembrement
- le courrier du 08 Septembre 2017 du Président pour remembrement des séquences 8 et 9
- jugement (fixant indemnités) du T.G.I. de Montpellier du 25 Janvier 2017,

Le 12/09/2017